



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



MONNAIE LOCALE

Une franchise sarde?

P4



MIMORIA

*Dominique Alfonsi,
l'homme qui croyait
à l'Université*

P23



INTERVIEW

*Nathalie Cau,
pas de tourisme
sans identité forte*

P24



1,60€



ÉDITOS • SETTIMANA CORSA • AGENDA

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

a Radiò di a Corsica

Alta
frequenza

A RADIO DI A CORSICA

Dipoi 35 anni

EN FM

AIACCIU **103.2** BASTIA **98.9** CORTI **104** CALVI **87.9**
GHISUNACCIA **107.4** PORTIVECHJU **93.7** BUNIFAZIU **101.2**
VIVARIO **97** BUCUGNANU **107.5**

EN NUMERIQUE

MARSEILLE AIX... NICE CANNES...

WWW.ALTA-FREQUENZA.CORICA

L'APPLI ALTA EST DISPONIBLE
TELECHARGEZ LA !!



La cloche a sonné !

Il en va des cloches comme des concepts. Certaines sonnent creux, d'autres en résonnant créent du sens. Oublions celles qui sonnent creux ! Et passons directement à celles qui sont porteuses de sens en ce début d'été.

La première vient de sonner la fin de l'année scolaire pour tous les écoliers et bacheliers qui ont quitté le lycée avec le bac en poche. Précieux sésame qui leur permettra dès septembre de découvrir les joies estudiantines et qui obligera bon nombre de parents à couper enfin le cordon ombilical avec leurs bébés.

La deuxième, plutôt clochette que cloche, annonçait, le 27 juin, la rentrée à l'Assemblée Nationale des 577 nouveaux députés cravatés ou non, et n'ayant pas encore tous bien pris connaissance du règlement intérieur. Appréciable de voir un hémicycle plein et studieux, même si certains parlementaires - oubliant les caméras - se sont fait surprendre en train de textoter, papoter et lire leurs mails ! Mais nous le savons bien, toute rentrée a ses ratés à l'instar du 6 juillet dernier. À l'ordre de cette journée, le vote de la prolongation de l'état d'urgence jusqu'au 1^{er} novembre prochain.

Apparemment, piscine ou autres préoccupations estivales sont à l'origine de mots d'excuse de quelques 427 députés. Grave ! Alarmants, cette image renvoyée et le sens donné par cet absentéisme chronique qui reprend ses droits. Détestable, quel que soit le positionnement des uns et des autres, à la veille d'un 14 juillet symbole d'une fête nationale mais dorénavant d'un attentat meurtrier. Certains parlementaires vont devoir se faire sonner les cloches pour éviter que ce spectacle ne se reproduise.

Et enfin saluons le retour sur notre île d'une belle cloche acquise par la CTC, celle du sous-marin *Casabianca*. Qui, si elle est devenue silencieuse, restera à jamais le symbole d'une liberté retrouvée, celle de la Corse en septembre 1943. ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

À MODU NOSTRU
À MODU NOSTRU

Sempre in mossa

Ghjè l'8 di lugliu scorsu chì u Cullettivu «Parlemu Corsu!» s'hè addunitu in Consulta Generale in Aiacciu. In st'occasione, cù a partecipazione di quasi 150 persone, hè statu fattu un bilanci di a so opera sapendu chì 10 anni sò passati dappoi a so creazione; era di maghju di u 2007. Stu bilanci u prò di a cuufficialità hè ricunnisciutu da tutti. Per Michele Leccia, u presidente di u culetativu, «*u corsu pò parlà di tuttu è in ogni circostanza*».

Tandu, sò stati messi in lume sti 10 anni di mosse. S'hè datu di rimenu «Parlemu Corsu!» per mostrà l'esempiu, per intratene a fede, per influenzà i pulitichi... Sparghjè nuzione è cuncetti ind'è tutta a sucetà (immersione, furmazione ubligatoria...) è esse una forza di pruposte, intervenendu ind'u Cunitatu di rigiru di a lingua, ind'u Cunsigliu ecunomicu è suciale, ind'a Cummissione accademica di a lingua è di a cultura, scuntrendu l'eletti corsi, participendu à l'elaborazione d'un Prutucollu, arnese ghjuridicu, cù l'astre lingue minoritarie.

In senza, s'hè parlatu d'altronde d'unepochi di prugetti à vene... cum'è quelli di rinforzà a presenza di u culetativu ind'e fiere è ind'i festivali chì ne anu fattu a dumanda. Ci hè statu dinù una riflessione nant'à un travagliu à mette in ballu cù e sucetà di distribuzione ind'u settore di l'agroalimentariu è a realizzazione d'un filmettu di prumuzione di a lingua... Dopu à a Consulta, i membri di u culetativu anu prufittatu di a so presenza in Aiacciu per mette si davanti à a Prefettura è mandà un missaggiu à u novu governu francese: In Corsica, ùn anu cambiatu e rivendicazione... «*À u Presidente Macron li piace a parolla «prammatisimu»*» hà dettu Michele Leccia, u presidente di «Parlemu Corsu!». «*Or per u culetativu vistu chì u populu vole di a cuufficialità, chì l'eletti corsi a dumandanu, chì dunque a sucetà corsa sana a rivendicheghja, u prammatisimu impuneria ch'issa rivendicazione sia presa in contu!*».

Per a simbolica, i giovani di a Scuola di Cantu «Natale Luciani» anu cantatu una paghjella: «*Briunemu ad alta voci, senza nisciuna ambiguità, ch'ùn ci hè lingua sopra à l'altra, chì tutti sò à parità, pà u corsu è u francesu, dimu cuufficialità*», nanzu di cantà u *Diu vi salvi Regina*, cù qualchi fumigene aranciu per u culore di u culetativu. È cusì sia! ■

Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sarténais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?

L'ICN recherche ses
correspondants locaux.

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ◊
CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec *Alta Frequenza* et *Télé Paese*

AVEC LA COLLABORATION DE:

Batti, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Lecca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur)

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 | 88773

ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni



**MAMMÒ DÉCOUVRE
LES RÉSEAUX SOCIAUX**

**LE SPORTING EST RELEGUÉ
À RONDINARA ET LE VIOLEUR
DE LA CÔTE ORIENTALE A ÉTÉ
ARRÊTÉ À CAVALLO!**

PAR LE 2^o REP



MONNAIE LOCALE COMPLÉMENTAIRE

DU BILLET SOCIAL ET SOLIDAIRE AU CIRCUIT «BUSINESS TO BUSINESS»

Exit les billets Soldi Corsi. Place au circuit de crédit entre entreprises sur le modèle créé en Sardaigne par la Sardex, ex-start-up en phase d'expansion qui compte notamment franchiser en Europe ce qu'elle a développé et validé en Italie. Et passage d'un projet fondé sur l'associatif, la société civile et le bénévolat à un système performant qui privilégie la solidarité... entre entreprises, et requiert une mise en œuvre et une gestion professionnelles. Mais au fait, c'est quoi, au juste, le Sardex?

Depuis plus d'un an, le projet de création d'une monnaie locale complémentaire a fait l'objet d'annonces, réunions, conférences de presse. Il a donné lieu à un concours pour la conception de billets qui a mobilisé au départ – bénévolement, qu'on se rassure – une vingtaine d'artistes et graphistes; puis à d'inévitables controverses byzantines, sur les réseaux sociaux comme en coulisses, sur la pertinence des visuels retenus, du design du logo à l'attribution des valeurs faciales en passant par le choix des couleurs et des figures emblématiques. Il a ménagé son lot de teasings: prochainement dans vos porte-monnaies... Bref, il a créé un peu d'animation et fourni un sujet de conversation voire de polémique, sur Twitter ou au bar. Mais depuis l'annonce, en avril 2016, de la mise en circulation des premiers billets sur le Grand Bastia pour l'automne suivant, il n'a pas été suivi d'effets concrets. Toutefois, il a, le 5 juillet dernier à Bastia, produit son petit effet... de surprise. En effet, lors d'une réunion à la Chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Corse, l'association Corsica Prumozione, porteuse du projet, a annoncé avoir renoncé à l'idée d'une monnaie locale en billets pour privilégier le modèle Sardex, lancé en Sardaigne voilà maintenant 7 ans par une petite start-up sarde. Laquelle a bien grandi depuis. Des représentants de Sardex avaient du reste fait le déplacement à Bastia pour présenter sa démarche et son fonctionnement.

Un petit coup de théâtre, donc. Et un gros virage.

Certes, le modèle Sardex s'inscrit bien dans le registre des «*monnaies locales complémentaires et systèmes d'échange locaux*» examinés notamment par une mission d'études qui a rendu son rapport en avril 2015.* Et certes, il constitue une incontestable réussite, ne serait-ce que du fait des volumes de transactions entre entreprises locales qu'il a généré.

Mais sa philosophie, son fonctionnement, sa gestion et ses objectifs diffèrent grandement du modèle initialement prôné en Corse. Ainsi, en décembre 2016, devant l'Assemblée de Corse, Jean-Christophe

Angelini, président de l'Agence de développement économique de la Corse (Adec), répondant à une question orale de la conseillère territoriale Rosa Prosperi sur la future monnaie locale, expliquait que l'Adec avait «*sélectionné un opérateur associatif*» pour porter l'expérimentation d'une monnaie éthique, au service d'une «*économie de proximité*» et qui donnerait «*priorité*» aux «*productions locales et aux commerces de proximité dans les centres villes*», favorisant la «*solidarité entre commerces, entreprises, associations et producteurs*» et bien sûr consommateurs. Un modèle similaire, en somme à celui de l'Eusko. La monnaie locale du Pays basque français, portée par l'association Euskal moneta, s'est hissée en 4 ans d'existence au premier rang des monnaies locales françaises (3^e rang à l'échelle européenne) et propose depuis mars dernier un moyen de paiement numérique. En janvier 2017, sur un bassin de population à peu près comparable à celui de la Corse, 3000 particuliers l'utilisaient auprès de 660 entreprises, commerces et associations et 548000 euskos (l'équivalent d'autant d'euros) étaient en circulation.

Évidemment, cette somme peut sembler ridicule comparée aux montants que permet de brasser le sardex: en Sardaigne, un volume de transactions équivalant à 175M€ pour 350000 transactions effectuées au sein d'un circuit de plus de 3500 entreprises locales [selon les données actualisées en mars 2017**]. Mais on se situe là dans une autre dimension.

Le sardex n'est pas une monnaie destinée à circuler dans l'ensemble de la société, il ne repose pas sur une démarche associative ou l'engagement citoyen des consommateurs, commerçants ou producteurs. C'est un ingénieux système de compensation «*business to business*» [BtoB] créé et développé par de jeunes chefs d'entreprise sardes. Il permet aux entreprises d'une région d'épargner sur leur trésorerie en euros, en intégrant un circuit au sein duquel s'organise une relation de crédits et débits basée sur la confiance entre ses membres, qui acquièrent et vendent biens et services sans uti-



Les billets «Soldi Corsi» définitifs, qui ne verront jamais le jour.



Les circuits sardex actuels

LES TARIFS À L'INTERNATIONAL

(source Sardex)

Cotisation d'entrée

300 K€

Licence

5% de royalties

Business to client

50% de royalties sur le revenu B2C

ET ÇA VA CRÉER DES EMPLOIS, HEIN?

Ben non. Du moins, il ne faut guère compter que la création d'un «Circuit de crédit commercial™» ait un puissant effet de levier sur la création d'emplois dans la région. Les créateurs de Sardex ne mettent du reste pas un tel argument en avant: le circuit vise avant tout à offrir une bouffée d'oxygène aux entreprises locales, favoriser des transactions sur la région. Ce qui est déjà très bien. Au reste, l'accroissement spectaculaire des volumes de transactions sardex en Sardaigne ne s'est pas accompagné d'une diminution notable du chômage. Loin s'en faut: lors des six derniers mois, 50 000 postes de travail ont disparu dans l'île-sœur et au 1er trimestre 2017, pour la première fois depuis 14 ans le taux de chômage y a dépassé le seuil des 20%. Peu d'espoir, également, quant à un effet vertueux sur la revitalisation de l'économie de l'intérieur: en 2015, la province rurale sarde de Medio-Campidano a perdu 6000 habitants en l'espace d'un an, partis voir ailleurs si l'herbe était plus verte. Amère ironie du sort, c'est à Serramanna, sur ce territoire de Medio-Campidano, qu'a débuté la success-story (car c'en est bel et bien une) de Sardex. ■ EM (source Istat).

liser l'euro. À l'entrée de A dans le circuit, son solde est de zéro. Si A achète auprès de B, son compte devient négatif et, techniquement, de la monnaie est alors créée. Pour sortir du négatif, A doit à son tour vendre à C qui... et ainsi de suite. Et ça marche? Oui. En tout cas ça marche très bien en Sardaigne où, en 7 ans, le nombre d'entreprises adhérentes et les volumes de transaction en sardex n'ont cessé d'augmenter. Le réseau, il est vrai, est managé, animé et régulé par la société Sardex et ses courtiers. Il y a toutefois des conditions à ce succès. La monnaie ainsi créée ne peut que compléter le flux de trésorerie régulier en euros et non le remplacer. Idéalement, expliquait en 2016 un responsable de Sardex, les entreprises membres devraient tabler sur un maximum de 20% de leur chiffre d'affaires en crédit au sein du circuit. Il faut également que chaque année, elles achètent et vendent à l'aide de leurs crédits à un volume approximativement constant, afin que leur solde créditeur net fluctue autour de zéro. Faute de quoi, il peut leur être demandé de rembourser le crédit, en euros, cette fois. Et bien entendu, il faut que le circuit comprenne suffisamment d'entreprises dont les produits ou services sont susceptibles d'intéresser les autres membre. Selon Giuseppe Littera, co-fondateur de Sardex, dans une interview accordée en juin 2016 à *Deutsche Welle*, il est nécessaire d'atteindre un seuil minimum de 600 entreprises membres dans chaque région pour atteindre un niveau de rentabilité.

Le succès du circuit sarde a été tel que ses créateurs ont rapidement répliqué leur modèle en Italie où, en «partenariat» avec l'entreprise Sardex, sont peu à peu nés Tibex, Marchex, Venetex, Abrex... au total 11 autres circuits, pour un volume de transactions équivalant à plus de 300 M€. Aux porteurs de projets, Sardex a fourni son assistance, avec notamment un «kit de démarrage» (d'un coût variant entre 150 000 et 600 000€ selon les régions d'Italie**) qui permet de mettre en place le circuit BtoB. Par la suite, des kits d'extensions peuvent être acquis. Ils permettent par exemple de créer un échelon Business to Employee: les entreprises

du circuit peuvent offrir à leurs salariés un bonus en crédits à dépenser dans les entreprises partenaires... ou épargner encore plus d'euros en proposant de convertir une partie du salaire en crédits. Il doit s'agir d'une proposition et non d'une contrainte, précise Sardex - mais peut-on considérer comme nul le risque qu'un employeur passe outre et brandisse l'argument «c'est ça ou le chômage»? Quelque 2200 salariés sardes** ont un compte personnel sardex, ce qui est peu sur une population de plus de 1,6 million d'habitants.

En avril 2016, Sardex a ouvert son capital, est devenue une société par actions [Sardex Spa], s'est dotée d'une succursale à Milan et a porté à sa tête Stefano Meloni, qui a autrefois managé des entreprises telles que Montedison et Ferrero. Elle s'apprête maintenant à conquérir de nouveaux marchés à l'international, en commençant par l'UE, et compte donc franchiser son modèle de «Circuit de crédit commercial™» afin que le modèle «validé en Sardaigne et en Italie» et «son code éthique» soient respectés. La Corse, bien qu'elle n'ait pas un bassin de population et un tissu d'entreprises comparables aux régions d'Italie entre-t-elle dans ce plan d'expansion et peut-elle espérer bénéficier du modèle qui a fait ses preuves ailleurs? À en croire une publication sur le blog de Sardex, la présentation faite à Bastia et les chiffres des transactions générées sur l'ensemble des circuits auraient «captivé» et «conforté la conviction d'avoir Sardex pour partenaire» pour la nouvelle version du projet. Reste à attendre les prochaines annonces et précisions de ses porteurs. Avec, qui sait, un nouveau concours pour trouver le nom du circuit corse: Corsorex? Kallistex? Kyrnex? What's next? ■ Elisabeth MILLELIRI

*D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité, mission réalisée à la demande de la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité et de la Secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire.

** données fournies par Sardex Spa



ASSISES DE LA BIODIVERSITÉ

« LA BIODIVERSITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS, PAR TOUS ET AVEC TOUS »

Du 5 au 7 juillet dernier, la 7^e édition des Assises nationales de la biodiversité s'est tenue à Ajaccio. Le congrès a réuni plus de 700 participants qui ont planché durant deux jours autour des solutions à mettre en œuvre pour protéger la biodiversité.

Réfléchir sur les solutions à mettre en place au quotidien pour préserver et protéger l'environnement et les écosystèmes. C'était l'objet de la 7^e édition des Assises nationales de la biodiversité, qui s'est tenue au Palais des congrès d'Ajaccio du 5 au 7 juillet derniers. Plus de 700 participants avaient fait le déplacement pour ce congrès organisé par le réseau IDEAL et les Eco-maires, en partenariat avec la Collectivité territoriale de Corse, et pour la première fois avec la toute nouvelle Agence française pour la biodiversité (AFB), créée au début de l'année. « La biodiversité ne va pas bien, il faut s'en occuper et cela se joue sur les territoires. L'idée des Assises est de regrouper une fois par an les acteurs des territoires dans une ville différente, explique Christophe Aubel, directeur général de l'AFB. C'est un lieu où réfléchissent ensemble scientifiques, experts, représentants des collectivités, du monde économique, associations, ou encore établissements publics de l'État sur les solutions à apporter pour répondre aux enjeux ». Durant deux jours de travaux, toutes les questions liées à la biodiversité comme par exemple « biodiversité et économie », « biodiversité et tourisme », ou encore les aires protégées, la faune et la flore ont été abordées sous formes de rencontres, d'ateliers ou de tables rondes. Les travaux avaient commencé par une séance plénière d'ouverture avec un thème de circonstance: Et si la biodiversité était l'affaire de tous? « La biodiversité est l'affaire de tous, par tous et avec tous, répond le directeur général de l'AFB. Si la biodiversité va mal, nos sociétés iront mal dans le futur. Pour répondre aux enjeux, il faut que l'ensemble des acteurs se mobilisent ». L'intérêt de ces assises réside ainsi dans le fait qu'au delà des discours théoriques, des solutions très concrètes ont aussi été proposées aux participants. « Il y a l'idée de montrer qu'on peut être très concret, qu'on peut faire des choses, souligne à ce titre Christophe Aubel. Ce qui me frappe chaque année lors de ces Assises c'est qu'il y a des gens de toutes sortes de collectivités qui viennent, prennent des idées, et repartent dans les territoires forts de l'expérience des autres et de l'échange d'expériences pour agir ».

Cette 7^e édition s'est terminée par une journée consacrée à des visites de sites emblématiques de la Corse. Pour mieux prendre la mesure de la beauté et de la fragilité de la biodiversité. ■ Manon PERELLI

A CHJAMA D'AIACCIU

Plaidoyer pour l'arrêt des recherches pétrolières en Méditerranée

Le 6 juillet au soir, les travaux des assises se sont clôturés avec une séance plénière. A cette occasion, comme il en avait formulé le souhait lors de son discours d'ouverture, le président de l'Exécutif de Corse, Gilles Simeoni, a présenté une résolution demandant l'interdiction de tout nouveau permis de prospection et d'exploration pétrolière en Méditerranée: A Chjama d'Aiacciu. L'ex-ministre Ségolène Royal, ainsi que de très nombreux acteurs présents à ces Assises ont signé cet appel solennel. « C'est un moment extrêmement important, et politiquement extrêmement fort. Des centaines de participants à ces Assises représentant notamment des collectivités locales, des associations, ou encore des organismes scientifiques de niveau international ont signé cet appel, a souligné Gilles Simeoni. C'est un grand pas qui est fait pour la défense de la mer Méditerranée, de son écosystème, et pour la transmission de ce patrimoine exceptionnel dans de bonnes conditions aux générations futures ». Le texte, qui n'a pour l'heure qu'une portée symbolique, a été transmis aux autorités étatiques et communautaires dans le but de formaliser l'interdiction. « On demande aux autorités compétentes de faire le plus vite possible pour que cette interdiction entre en vigueur », a insisté Gilles Simeoni. ■ MP

LUTTER CONTRE LE TRAVAIL AU NOIR DANS LES ENTREPRISES PAYSAGÈRES

Sur l'île, les entreprises du paysage représentent environ 280 entreprises et 600 emplois. Cependant, le travail illégal perturbe gravement le secteur et met en danger ses équilibres économiques et sociaux. C'est pourquoi Monique Meunier, vice-présidente de l'Unep, Pierre Robin, directeur général de la Mutualité sociale agricole de Corse et Eliane Bernardini, directrice régionale adjointe de la Direccte de Corse, ont profité des Assises de la biodiversité pour procéder à la signature de la convention régionale de partenariat contre le travail illégal dans les entreprises du paysage en Corse. L'objectif de celle-ci est de développer des actions autour de 3 axes : l'information des salariés mais aussi des clients sur leurs responsabilités ; le contrôle, la prévention et la lutte effective contre toute forme de travail illégal observé sur le terrain ; et enfin la protection des salariés victimes du travail dissimulé et des pratiques de fausses sous-traitance. ■ MP



UNE POLICE DÉDIÉE À LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ



Pour veiller à la préservation de la biodiversité, chaque jour les inspecteurs de l'environnement travaillent sur le territoire afin de vérifier le respect de la réglementation et constater d'éventuelles infractions, mais aussi de sensibiliser aux bonnes pratiques, d'apporter des solutions techniques, et de remédier aux dégradations. « La police de l'environnement comprend un certain nombre de corps de contrôle qui sont soit dans des services déconcentrés, soit dans des établissements publics tels que l'Agence française pour la biodiversité. Cette police va viser à contrôler un certain nombre d'activités et d'aménagements qui sont soumis à autorisation préfectorale pour vérifier que les règles de préservation de l'environnement ou les prescriptions qui sont données avec les autorisations d'aménagement sont bien respectées », explique Etienne Fréjefond, directeur régional de l'AFB Paca/Corse. En Corse, l'AFB dispose de 9 agents qui ont réalisé 400 contrôles en 2016, dont la majorité sur des travaux en rivière. « On travaille sur plusieurs thématiques, par exemple les travaux en rivière, le respect des débits réservés, la pollution diffuse sur les stations d'épuration, ou encore la police de la pêche... » indique Camille Albertini, chef de service interdépartemental de l'AFB en Corse. ■ MP



UN CONGRÈS, DEUX MINISTRES

La dernière journée de travaux des Assises de la biodiversité été marquée par la visite de l'ancienne ministre de l'Ecologie, Ségolène Royal. « Le territoire corse est un territoire exemplaire en matière de biodiversité. Il y a des choses qui ont été inventées en Corse, et que j'ai pu généraliser au niveau national voire international, par rapport à une biodiversité à la fois extrêmement riche et fragile et pour laquelle les Corses ont su prendre les décisions de protection que j'ai accompagnées », a-t-elle déclaré, précisant que cette visite lui a également permis de voir « l'avancée des projets que nous avons commencé ensemble ».

Puis par celle, officielle, de la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson. « C'est très important pour moi, et pour le ministre Nicolas Hulot, d'être ici à plusieurs titres. D'abord, parce que la biodiversité est un enjeu aussi important que celui du climat. Ensuite, parce que pour nous il est absolument fondamental de travailler au plus près du terrain, avec ceux qui mettent en œuvre nos politiques publiques, et au plus près des habitants que nous servons. Enfin, parce que la Corse est aussi l'un de nos plus beaux territoires et un véritable vivier en termes de biodiversité, a-t-elle indiqué. Il se passe plein de choses sur nos territoires et particulièrement en Corse. On a des habitants à l'imagination foisonnante et des institutions faites de gens extrêmement dévoués qui ont beaucoup d'idées. Nous allons travailler avec tous ces acteurs, au plus près du terrain ». ■ MP

PATRIMOINE

UN PARTENARIAT AU SERVICE DE LA SAUVEGARDE ET DE LA RESTAURATION

Le 6 juillet, le président de l'Exécutif et le délégué régional de la Fondation du patrimoine ont signé une convention-cadre visant à mettre en place un outil qui établira une stratégie financière au service de la restauration du patrimoine.

Dans le cadre de la politique patrimoniale de la Collectivité territoriale de Corse (CTC) en matière d'inventaire général du patrimoine, le président de l'Exécutif, Gilles Simeoni et le délégué régional de la Fondation du patrimoine, René Lota, ont signé une convention-cadre relative à la restauration du patrimoine mobilier et immobilier de la Corse, le 6 juillet dernier. Cette convention, qui avait été adoptée par l'Assemblée de Corse le 29 juin, a pour objet de créer un partenariat opérationnel afin de rendre plus efficaces les interventions respectives des deux entités, notamment par un recours accru au mécénat populaire. Dans ce droit-fil, la collectivité compte notamment sur le développement du « Pôle mécénat » ou encore sur le crowdfunding pour réduire la part restant à la charge du maître d'ouvrage public ou associatif dans un projet de restauration. « *La CTC veut continuer d'investir dans le patrimoine, mais veut le faire mieux avec de nouveaux outils à notre disposition*, explique ainsi Josepha Giacometti, conseillère exécutive en charge du patrimoine. *Cette convention va nous servir à mettre en œuvre un véritable outil pour une stratégie financière au service de la restauration de notre patrimoine. La Fondation agissait de son côté, la CTC du sien et nous n'avons pas une convergence dans la sélection des projets de restauration de patrimoine, ni dans la stratégie financière à mettre en œuvre pour pouvoir les financer* ».

Cette convention marque donc une avancée importante vers la préservation du patrimoine. « *Souvent, les communes sont très volontaires pour valoriser le patrimoine communal mais ne parviennent pas à trouver les financements ; ou alors il est très difficile de mettre en œuvre les financements à disposition. Cette convention va nous permettre d'avoir une stratégie convergente* », ajoute à ce titre la conseillère exécutive, soulignant : « *Il nous faut désormais construire une stratégie de préservation, de rénovation et de valorisation. Nous ne partons pas de rien, mais il nous reste beaucoup à faire. Nous devons construire des outils financiers, des outils de valorisation et de promotion et faire de notre patrimoine un atout de développement économique* ».

Après la signature de cette convention, un comité de pilotage composé de représentants de la CTC et de la Fondation du patrimoine va être créé. Il se réunira une fois par semestre afin de dresser un bilan de l'action menée. La convention, quant à elle, est prévue pour une durée de cinq ans. ■ **Manon PERELLI**

DÉCHETS TEXTILES

LA COLLECTE S'ÉTEND DANS LE RURAL

Augmenter les points de collecte, mieux desservir les communes de l'intérieur et ainsi mieux mailler la Corse pour récolter plus de déchets textiles, tels sont les objectifs du partenariat conclu entre le Syvadec et la Communauté de communes de Calvi-Balagne (CCCB).

Par cette association et la création d'un circuit secondaire de collecte, le Syvadec entend étendre ses zones d'action avec l'aide des communautés de communes qui assureront la récolte dans les communes de l'intérieur.



L'inauguration, le 4 juillet, de ce projet pilote dans la commune de Zilia*, village de moins de 300 habitants, a une portée très symbolique. Elle marque la volonté du Syvadec et de la CCCB de travailler ensemble à améliorer ce service. « *La filière textile que nous avons développée compte une centaine de points sur toute la Corse*, explique François Tatti, président du Syvadec. *L'année dernière, nous l'avons redynamisée, notamment en changeant toutes les bornes, ce qui nous a permis d'augmenter de plus de 40% notre collecte. Une hausse plus qu'encourageante malgré le fait que nos bacs soient situés dans les zones à forte densité de population, car nous n'avons pas les moyens de collecter dans tous les villages. C'est donc une grande satisfaction pour nous d'avoir lancé cette expérimentation avec la CCCB qui va se charger de faire la pré-collecte, pour nous permettre à nous d'être au plus près, de déployer des bornes et ainsi offrir la meilleure qualité de service et inciter la population à trier encore plus. Ainsi 11 nouvelles bornes vont être posées dans les villages de la CCCB et si cette coopération fonctionne bien, ce que nous espérons in fine c'est que d'autres communautés de communes emboîtent le pas* ». La CCCB est donc dans un rôle de précurseur. « *C'est un partenariat que nous avons décidé d'un commun accord avec le Syvadec après que celui-ci ait installé les trois premières bornes à Calvi, Calinzana et Lumiu. Face aux difficultés du syndicat pour collecter dans les villages et face à la forte demande de la population, nous avons décidé de prendre à notre charge la collecte. Nous espérons que d'autres partenariats de ce type se feront, une grande partie de la Corse est rurale et nous ne pouvons pas passer sous silence les besoins de ces populations* » explique le président de la CCCB, François-Marie Marchetti. Sachant que le textile représente près de 25% des déchets, on comprend ainsi l'importance d'augmenter les collectes pour ces matières. ■ **Pierre PASQUALINI**

*en présence du président du Syvadec, François Tatti, de sa vice-présidente Marie-Laurence Sotty, du président de la CCCB, du maire de la commune de Zilia, Jacques Santelli, de la conseillère départementale Élisabeth Santelli, et de plusieurs maires des communes de la CCCB



N° 01

SOFYAN

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : 27, rue Cardinal Fesch
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 01 juillet 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : SOFYAN

Siège social : 27 rue Cardinal Fesch, 20000 Ajaccio

Objet social : Commerce au détail d'habillement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2000 euros

Gérance : Sophie Zuccarelli 15, bd de Montera, 20200 Bastia

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 02

CORSE 3D

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : A Carosaccia
Chemin des Milelli, 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés à AJACCIO (Corse du Sud) du 29 juin 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CORSE 3D

Siège : A Carosaccia, Chemin des Milelli, 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans

Capital : 100 euros

Objet : Toutes opérations de désinsectisation, dératation et désinfection ; Manipulation et application de tous produits de désinsectisation, dératation, désinfection ; Vente de tous produits biocides et de tous accessoires.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M.L.S, société par actions simplifiée au capital de 447.000 euros, dont le siège social est A Carosaccia, Chemin des Milelli, 20090 AJACCIO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n°821 628 815, représentée par M. Hugo Olivier Lucien Claude SUBRERO, Président.

Commissaires aux comptes titulaire : DSP FINANCES SARL, 8 rue François Pietri, Résidence Prince Impérial 20090 Ajaccio

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 26 juin 2017, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination sociale : LE TRIPLE A

Durée : 99 ans

Siège social : C/o Madame Martine PRIAUX, Rue Antoine FILIPPI, 20137 Porto-Vecchio

Capital social : 900 €

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous pays : La souscription, l'acquisition, la vente de toutes obligations, actions ou parts sociales et plus généralement de toute valeur mobilière ; La prise de participation dans le capital de toute société civile ou commerciale ; La gestion de toute valeur mobilière ; Et généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil de l'activité sociale.

Gérant : Madame Martine PRIAUX, demeurant Rue Antoine FILIPPI - 20137 Porto-Vecchio, née le 15/4/1952 à GARCHES 92380

Immatriculation : RCS d'AJACCIO

Pour avis,

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 29/06/2017, constitution de la SARL **Dénomination sociale :** EA LES PAPILLONS DE JOUR **Capital social :** 2.000 € libéré en totalité **Siège social :** 18, Rue du Dr Del Pellegrino - 20090 AJACCIO **Objet :** Consulting, mise en relation professionnelle, développement d'entreprise, gestion des ressources humaines. **Gérant :** Madame Claire SALA ANGELI demeurant Res. Le Florence - Bat. B - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO.

N° 05



TALLIANCE AVOCATS

57, Promenade des Anglais
06048 Nice Cedex 1

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DÉNOMINATION : SCI ALISULA

SIÈGE SOCIAL : Résidence L'Eucalyptus - 20220 L'Île-Rousse

OBJET : L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

DURÉE : 99 ans

CAPITAL : 1.000 euros

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000 euros

GÉRANCE : Monsieur Philippe GARCIA - demeurant à Nice (06000) - 8, Rue Tonduti de l'Escarène

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à toute autre personne qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour Avis,

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 02/06/2017, il a été constitué une SAS dénommée **CAMPAD**. **Siège social :** route du moulin 20146 Sotta. **Capital :** 100euros. **Objet :** la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à la restauration rapide et traditionnelle sur place ou à emporter. **Président :** Mme Céline BRITO FERNANDES LOPES, route du moulin, 20146 Sotta. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

ICN Informateur Corse Nouvelle sans sa serviette de bain !

Nos bureaux ne ferment pas durant l'été, une permanence sera assurée en juillet et août...

En attendant que nos collaborateurs aient fini leurs congés, nous vous remercions par avance pour votre fidélité et vous assurons de la parfaite exécution de vos ordres.

Attention : vos annonces doivent être émises vers notre boîte email dédiée
al-informateurcorse@orange.fr ou par télécopie au 04 95 32 02 38.

Vous pouvez vous rendre directement à nos bureaux de Bastia : 1 rue Miot [2e étage] - 20200 Bastia de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures pour publication dans le numéro paraissant le vendredi de chaque semaine, réception limitée le mercredi 11 heures pour le numéro de la semaine.

Au-delà, vous pouvez confier une annonce également pour le numéro suivant. Une attestation de parution vous sera fournie dans les plus brefs délais pour accomplir vos formalités.

Vos appels sont reçus au 04 95 32 89 92 [Annonces légales], au 04 95 32 04 40 [Secrétariat gestion].
En cas d'urgence ou de non-réponse, n'hésitez pas à appeler le 04 95 32 89 95 [Direction].

Le tarif d'insertion des annonces judiciaires et légales ne se fait pas au gré de chaque journal publicateur, mais en application de la loi n°55-4 du 14 janvier 1955, modifiée concernant les AJL, notamment ses articles 3 et 4 ; et l'arrêt interministériel de décembre 2016.

Pour les départements de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse :
Prix de la ligne HT 4,15 € - prix du mm/colonne HT 1,81 €

N° 07



S.C.P. LENTALI PIETRI DUCOS

Immeuble le Saint-Jean

Avenue de St Jean

20137 Porto-Vecchio

Tél 0495704570/Fax 0495705576

ducos.avocat@wanadoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 28 juin 2017, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale : **RICHES**

Durée : 99 ans

Siège social : C/o Mademoiselle Louise CANARELLI, Villa Molini, Route de Cala Rossa, 20137 Porto-Vecchio

Capital social : 500 €

Objet : La société a pour objet, en

France et dans tous pays : La souscription, l'acquisition, la vente de toutes obligations, actions ou parts sociales et plus généralement de toute valeur mobilière ; La prise de participation dans le capital de toute société civile ou commerciale ; La gestion de toute valeur mobilière ; Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Président : Mademoiselle Louise CANARELLI, née le 26 novembre 1972 à FIGARI 20114, Villa Molini, Route de Cala Rossa, 20137 Porto-Vecchio,

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : RCS d'AJACCIO

Pour avis,

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/01/2017 à La Roquette Sur Siagne (06550), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination sociale : **AGIFF CONSEILS**

Objet social : Le conseils, l'assistance, la formation, la réalisation d'études, de veille, d'audits, d'analyses ou de prestations, dans tous les domaines, notamment de l'économie, de l'informatique, des affaires privées, des affaires publiques, du commerce, de l'éducation, de l'environnement, de l'organisation, du management, de la gestion commerciale, administrative ou technique.

Siège social : Lot Caselia - 21, rue l'Albitru - 20243 Prunelli Di Fiumorbo

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés

Capital social : 100 € (divisé en 10 actions de 10 €)

Président : Monsieur Toussaint MARONI, demeurant Lot Casella - 21, rue l'Albitru - 20243 Prunelli Di Fiumorbo.

Immatriculation : RCS de BASTIA.

Transmission des Actions : Les transmissions d'actions consenties par l'actionnaire unique s'effectuent librement.

Admission aux assemblées : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire

Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix

Pour avis,

Le Président.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 Juin 2017, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination sociale : **POLYTOPES**

Durée : 99 ans

Siège social : Lieu-dit I Mattoni, U Cipolaghju, 20167 Alata

Capital social : 1000 €

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- La conception, la réalisation et l'exploitation de produits numériques, digitales, informatiques et électroniques, pour tout support actuel (web, tablettes, smartphone, ...) ainsi que pour tout support en cours, à venir.

- La prestation de services et de conseils, la conception, l'étude, l'analyse, l'équipement, l'installation, la gestion, l'utilisation et l'amélioration de systèmes informatiques.

- La production et l'édition d'enregistrement sonore et musical et activités connexes.

- La formation, la distribution, la représentation, la commercialisation, la location de tous matériels liés à l'informatique, le conseil aux entreprises et ceci par tous moyens.

- Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Président : Mr GAMBINI Pierre, demeurant Lieu-dit I Mattoni, U Cipolaghju, 20167 Alata

Admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective.

Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires.

Si la société est détenue par un associé unique, ces décisions sont prises directement par l'associé unique.

*** Décisions de l'associé unique**

L'associé unique est seul compétent pour prendre les décisions suivantes :

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;

- nomination et révocation du président ;

- nomination des commissaires aux comptes ;

- dissolution et liquidation de la société ;

- augmentation et réduction du capital ;

- fusion, scission et apport partiel d'actif ;

- agrément des cessions d'actions [lorsque la clause s'applique] ;

- exclusion d'un actionnaire ;

Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

Agrément : Tant que la société est unipersonnelle, les actions sont librement cessibles et transmissibles par l'associé unique.

Immatriculation : RCS d'AJACCIO

Pour avis, Le président.



N° 10



B. LEONELLI

Avocat - 5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : S.A.S.

DENOMINATION : **BOUGE TA CORSE**

SIÈGE SOCIAL : Bastia (20200) 5, Boulevard Hyacinthe de Montera

OBJET : L'objet social est : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de restaurant, épicerie et produits d'alimentation générale.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1.000 €

APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 €

APPORTS EN NATURE : Néant.

PRÉSIDENT : Monsieur Pierre, André

EMMANUELLI, ayant pour nom d'usage

EMMANUELLI-MARCHETTI né le 11 Juillet 1983 à MARSEILLE (Bouches du Rhône) demeurant à ZILIA [20214] Villa Sainte Rita, RN 214.

IMMATRICULATION : Au RCS de BASTIA

Pour avis et mention, Le Président.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 05 juillet 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **MF**

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle,

Siège social : Avenue du Mont Thabor, résidence Amazonia, Bât A, 20090 Ajaccio

Objet social : La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 110.000 Euros,

Présidente : Mr MAULINI Frédéric, né le 10 mai 1978 à Ajaccio (2A), de nationalité Française, demeurant Avenue du Mont Thabor, Résidence Amazonia, Bât A, 20090 Ajaccio

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Le Président,

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **SAS " PIZZA FOOT "**

Siège : Avenue Paul Giacobbi - Immeuble St Pierre - Bât B - 20600 BASTIA

Objet : Snack-Bar [licence 3ème catégorie], restauration rapide, vente de pizzas

Durée : 99 années

Capital : 1.000 Euros

Président : Monsieur Frédéric GOUET demeurant 9 Lotissement San Paulu à FURIANI [20600]

Immatriculation : RCS BASTIA

Pour Avis,

N° 13



S.C.P.

LENTALI PIETRI DUCOS

Avocat au Barreau d'Ajaccio

Immeuble le Saint Jean

Av. de Bastia, 20137 Porto-Vecchio

Tél 0495704570/Fax 0495705576

ducos.avocat@wanadoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 28 juin 2017, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale : **HAPA**

Durée : 99 ans

Siège social : C/o Mademoiselle CANARELLI Hélène, Grand Hôtel de Cala Rossa, 20137 Lecci

Capital social : 500 €

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous pays : La souscription, l'acquisition, la vente de toutes obligations, actions ou parts sociales et plus généralement de toute valeur mobilière ; La prise de participation dans le capital de toute société civile ou commerciale ; La gestion de toute valeur mobilière ; Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Président : Mademoiselle CANARELLI Hélène, née le 12 août 1969 à FIGARI 20114, Grand Hôtel de Cala Rossa, 20137 Lecci

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : RCS d'AJACCIO

Pour avis,

N° 14

AVIS DE CRÉATION DE SOCIÉTÉ

SCI LAUREA 2

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 5000 Euros divisé en 500 parts de 10 € chacune

Siège social : 2, Lot a Sabina à 20290 Borgo

Objet : Acquisition, exploitation d'immeubles.

Durée : 99 ans

Gérant : Laurent SCOPETANI

Associés : Laurent SCOPETANI et Sandrine SCOPETANI-ROLLAND

Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ghisonaccia du 21/06/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

JIL CONSTRUCTION

Siège social : Cours Chiodi, 20240 Ghisonaccia

Objet social : Entreprise générale du bâtiment

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 €

Gérance : Monsieur Jean-Luc BARTOLI demeurant Cours Chiodi, 20240 Ghisonaccia

Immatriculation de la Société au RCS de Bastia.

Pour avis,

La Gérance.

N° 16



S.C.P.

LENTALI PIETRI DUCOS

Avocat au Barreau d'Ajaccio
Immeuble le Saint Jean
Av. de Bastia, 20137 Porto-Vecchio
Tél 0495704570/Fax 0495705576
ducus.avocat@wanadoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 28 juin 2017, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination sociale : MALOJA

Durée : 99 ans

Siège social : C/o Mademoiselle Marie José CAVANI, Grand Hôtel de Cala Rossa, 20137 Lecci

Capital social : 500 €

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous pays : La souscription, l'acquisition, la vente de toutes obligations, actions ou parts sociales et plus généralement de toute valeur mobilière ; La prise de participation dans le capital de toute société civile ou commerciale ; La gestion de toute valeur mobilière ; Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Président : Madame Marie José CAVANI, née le 7 Septembre 1942 à LYON 04, Grand Hôtel de Cala Rossa, 20137 Porto-Vecchio

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : RCS d'AJACCIO

Pour avis,

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 juillet 2017 à Ajaccio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : VG AUDIT FINANCE

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège social : Résidence les Collines du Salario, le Colisée, bât C1, 20000 Ajaccio

Objet : L'exercice de la profession de commissaire aux comptes

Durée : 99 années

Capital : 1000 Euros

Présidente : Mme GAMERRE Véronique, Monique Marie, Française, née le 15/09/1984 à Marseille, domiciliée à : Résidence les Cimes, 9 rue Jean Chieze, 20000 Ajaccio,

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Mezzavia du 05/07/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : ROTISSERIE U GOZZI

Siège : Lotissement la Confinia 1, Allée de la Gravona, Villa 73, 20167 Mezzavia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1.000 Euros

Objet : Vente de produit traiteur, Rotisserie et vente de boissons non alcoolisées,

Président : Monsieur Bastien SABIANI, demeurant Lotissement la Confinia 1, Allée de la Gravona, Villa 73, 20167 Mezzavia

La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 19

CONSTITUTION DE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Suivant acte S. S. P. du 04 07 2017, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : ERA ORA

Siège social : Chemin de Quenza - Quartier Carabona, 20137 Porto-Vecchio

Objet : La Société a pour objet :

La création, l'acquisition, l'exploitation et la gestion, de toute activité de commerce de détail alimentaire en magasins spécialisés et toute activité de vente et consommation sur place et d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1000 Euros.

Gérant : Monsieur BEAUMONT-ORSETTI Jean-Philippe, Christian, Elie. Né le 30/03/1980 à Marseille [2A], demeurant : Quartier Carabona, 20137 Porto-Vecchio, Marié sous contrat le 31 décembre 1999 à Madame BURESI Cécile, Andrée. Nationalité française ;

Immatriculation : Au registre du commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour Avis, Le Président.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 15/06/2017, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GEMMALOC,

Siège social : Lieu-dit Pantane, RUTALI (Haute-Corse)

Objet : Location de tout type de matériels industriels, de tout type de matériels se rapportant au bâtiment, aux travaux publics, à la construction, location de voitures automobiles, de caravanes, de cycles et motocycles, de moteurs et propulseurs marins et de coques de bateaux, achat, vente ou location de tout type de matériels, d'engins et véhicules se rapportant à tous les domaines d'activité en général, secrétariat, conseil en organisation et recrutement, réalisation tous travaux administratifs, activités d'agence de communication, activité de conseil en communication, publicité et marketing par tous moyens et supports, conseil et aide à l'organisation d'événements pour entreprises et particuliers, toute activité de relations presse et recherche de sponsors. La restauration, l'exploitation de tous fonds de commerce de restaurant - brasserie - débit de boissons - café - les métiers de bouche. L'agencement de toute nature, réalisation de prestation de services, l'intermédiaire dans toutes activités, agent d'affaires, commissionnaire, courtier, le recouvrement de créances commerciales.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 32.000 euros

Gérance : Mademoiselle Maeva BENE-DITTINI, demeurant 8 rue FAVALELLI, Maison du Régent, BASTIA (Haute Corse).

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, Le gérant.

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/06/2017, il a été constitué une SAS dénommée :

ASA FORMATION

Nom commercial : ASA FORMATION
Siège social : 16, rue général de gaulle, 20137 PORTO-VECCHIO

Capital : 1.000 €

Objet : L'organisation de stages de formation en entreprise ou à l'extérieur à l'usage des salariés des entreprises. L'organisation de stages de formation à l'usage des particuliers, et à l'usage des demandeurs d'emploi. L'organisation de stages de formation pour adultes dans tous les domaines avec le concours des organismes de financement, les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA). L'organisation de stages de formation sur le territoire national.

Président : M. TERRAZZONI Alexandre 16 rue général de gaulle, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS AJACCIO.

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/06/2017 à CALVI [2B6], il a été constitué une Société Civile de Construction Vente ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DOMAINE DI A MUVRELLA. **Capital** 3.000 EUR divisé en 300 parts de 10 EUR chacune. **Siège social** : c/o M. LUCIANI Michel Résidence L'atrium 8 Avenue de la République 20260 CALVI.

Objet : L'acquisition de tous terrains, la construction et la vente en totalité ou en fractions de tous immeubles. **Durée** : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. **Gérance** : SARL CONCEPT'IMM Représentée par M. Bernard PALAZY Dont le siège est situé à Antibes c/o BPAF 175 traverse Bellevue Zone des terriers 06600 Antibes Rcs antibes 424009637. **Cession de parts** : Autorisation préalable des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution de la Sci: **Sci Corsica**. **Siège**: rte de la pinède, res. du golfe, bat H 20260 Calvi. **Capital**: 100euros. **Objet**: immobilier. **Gérant**: Antoine Prevot, rte de la pinède, res. du golfe, bat H 20260 Calvi. **Durée**: 99 ans au rcs de Bastia.

MODIFICATION GERANT

N° 24

« ATTALA »

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 €

Siège social : 30, Cours Grandval
20000 Ajaccio-824632160 RCS Ajaccio

CHANGEMENT DE GERANT

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile immobilière « ATTALA », en date du 5 juillet 2017. Les associés ont nommé en remplacement de Monsieur Jérôme BIZZARI, la société dénommée BIZZARI NAUTIC dont le siège est à SARROLA-CARCOPINO [20167], Baléone, identifiée au SIREN sous le numéro 339428484 à compter du 5 juillet 2017, pour une durée illimitée. Les formalités seront effectuées au Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis, Le gérant.

N° 25

BLANCHISSERIE INDUSTRIELLE DE HAUTE-CORSE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 138.000 euros
Siège social : Lieu-dit Brancale
20290 Lucciana
438 832 891 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2017, la collectivité des associés a révoqué Monsieur IVAN-PAUL CASSETARI, gérant de la Société et a nommé en remplacement François-Xavier BAGNI, demeurant Résidence A Torra, route de la Corniche, 20110 PROPRIANO, pour une durée illimitée à compter du 30 juin 2017.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence. Le nom de l'ancien gérant a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de François-Xavier BAGNI.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 26

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 juillet 2017, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la SARL BJ PROMOTIONS, au capital de 500 €, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro B 822 022 224

* Ancienne mention :

Le siège social est fixé : Lotissement Les Chênes, Plaine Saint Jean, 20117 EC-CICA-SUARELLA

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé : Résidence A FUNTANA, Lieu-dit Rotajolo, 20166 AL-BITRECCIA

Pour avis, Le gérant.

N° 27

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 juillet 2017, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la SARL CARROSSERIE ROC-CASERRA, au capital de 1000 €, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro B 753 201 110

* Ancienne mention :

Le siège social est fixé : Chemin de Pietralba, 20000 AJACCIO

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé : Lotissement PAO, Lot n°6, Lieu-dit Cara, route de Calvi, 20167 MEZZAVIA, commune d'Ajaccio.

Pour avis, Le gérant.

N° 28

Jerale

SCI au capital de 115.000 euros
Siège social : Lieu-dit Colombina
20129 Bastelicaccia
453 954 042 RCS Ajaccio

L'AGE du 07/07/2017 a transféré le siège social à res. La Canonica bat E 20290 Lucciana à compter du 07/07/2017. **Objet** : Gestion immobilière. **Durée** : Jusqu'au 01/06/2103. **Immatriculation** au RCS de Bastia. Dépôt au RCS de Ajaccio.

N° 29

GME 2B

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 1000 euros
 Siège social :
 25, Rue Luce de Casabianca
 20200 Bastia
 827 954 884 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2017, l'associé unique a décidé :
 - de transférer le siège social du 25 Rue Luce de Casabianca, 20200 BASTIA au **2, rue Abattuucci, 20200 BASTIA** à compter du 01/07/2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 30

CYRNOS OENOLOGIE ET CONSULTING

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 300.00 €
 488 726 399 RCS Bastia

D'une décision du Président en date du 07 juin 2017, résulte que :
 Le siège social de la société a été transféré de CANARI - Hameau de Chine - 20217 Haute-Corse à **Résidence Maria Léa, Mezane, 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI** à compter du 7 juin 2017.
 L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
 Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, Le représentant légal.



N° 31

SCI ANTONAX,
RCS Ajaccio 518 522 834

Par décision de l'AG du 26 juin 2017, le siège social est transféré de **(ancien siège) Hameau U Vescu, 20166 Grosseto-Prugna, à (nouveau siège) Lieu-dit Orziolu, 20166 Pietrosella**, à compter du 26/06/2017.

Mention en sera faite au RCS Ajaccio.

NOMINATION ADMINISTRATEUR

N° 32

**Emmanuelle FABREGAT**
Avocat à la Cour

16, Boulevard Hyacinthe de Montera
 Immeuble Bourgeois, 20200 Bastia
 Tél : 04.95.31.54.57
 Fax : 04.95.32.73.20

Suivant ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de BASTIA en date du 07 juillet 2017, Madame Lindsay DE PABLOS, née le 30 avril 1977 à PARIS (14ème), demeurant 16, Lotissement Lancone à BIGUGLIA [20620] a été nommé en qualité d'administrateur provisoire de la SAS «CORSE BETON POMPAGE», société par actions simplifiée au capital de 30.000 € ayant son siège social à BIGUGLIA [20620] - Zone de Tragone et immatriculée au RCS BASTIA sous le n° 521 294 348, pour une durée de 8 mois à compter de ladite ordonnance.

N° 33

**Emmanuelle FABREGAT**

Avocat à la Cour

16, Boulevard Hyacinthe de Montera
 Immeuble Bourgeois, 20200 Bastia
 Tél : 04.95.31.54.57
 Fax : 04.95.32.73.20

Suivant ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de BASTIA en date du 07 juillet 2017, Madame Lindsay DE PABLOS, née le 30 avril 1977 à PARIS (14ème), demeurant 16, Lotissement Lancone à BIGUGLIA [20620] a été nommé en qualité d'administrateur provisoire de la SAS «SCAPH SERVICE», société par actions simplifiée au capital de 1.000 € ayant son siège social à BIGUGLIA [20620] - Zone de Tragone et immatriculée au RCS BASTIA sous le n° 821 231 180, pour une durée de 8 mois à compter de ladite ordonnance.

N° 34

**Emmanuelle FABREGAT**

Avocat à la Cour

16, Boulevard Hyacinthe de Montera
 Immeuble Bourgeois, 20200 Bastia
 Tél : 04.95.31.54.57
 Fax : 04.95.32.73.20

Suivant ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de BASTIA en date du 07 juillet 2017, Madame Lindsay DE PABLOS, née le 30 avril 1977 à PARIS (14ème), demeurant 16, Lotissement Lancone à BIGUGLIA [20620] a été nommé en qualité d'administrateur provisoire de la SAS «BASTIA BETON POMPAGE», société par actions simplifiée au capital de 50.000 € ayant son siège social à BIGUGLIA [20620] - Zone de Tragone et immatriculée au RCS BASTIA sous le n°500 492 798, pour une durée de 8 mois à compter de ladite ordonnance.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 35

**B. LEONELLI**

Avocat, 5, Rue César Campinchi
 20200 Bastia - Tél. 04.95.31.69.67
 Email : cabinet.leonelli@wanadoo.fr

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 30 juin 2017, Monsieur Mathias, François, Gabriel RENVERSADE demeurant à BASTIA [20200] Rue Paratojo, immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 802 623 462, a donné en location-gérance à la SARL "MARINI", société à responsabilité limitée au capital de 1.000 € dont le siège social est à BASTIA [20600] Lieu-dit Pastoreccia - ZI Social Bar, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 799 342 266, un fonds de commerce de cafétéria, salon de thé exploité à BASTIA [20200] 8, Rue des Terrasses à l'enseigne "Le M Restaurant". Pour une durée allant du 1er Juillet 2017 au 31 août 2017.

Pour unique insertion.

N° 36

AVIS DE MISE EN GERANCE

Suivant acte sous seing privé à Porto-Vecchio, en date du 04 juillet 2017 La société "Société DELAU" société par actions simplifiée, au capital social de 1000 euros, dont le siège social se situe Quai Pascal Paoli, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au Registre des Sociétés et du Commerce d'Ajaccio sous le numéro 811 567 064, représentée aux présentes par Madame Laurence GIRASCHI, a donné en location gérance à la société SARL ERA ORA chemin de Quenza - Quartier Carabona - 20137 Porto-Vecchio, représenté par son Gérant Monsieur Jean Philippe BEAUMONT - ORSETTI sont fonds de commerce de "détail alimentaire activité et consommation sur place" à Quai Pascal PAOLI - 20137 PORTO-VECCHIO. La SARL ERA ORA exploitera pour son compte personnel le fonds de commerce et sera responsable envers les tiers et les fournisseurs à compter du 12 Juillet 2017 pour une durée de 24 mois commençant à courir le 12 Juillet 2017 pour se finir le 11 Juillet 2019, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.

MODIFICATION STATUTAIRE

N° 37

MENUISERIE EBENISTERIE CANARI

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 53.083.37 €
 Siège social :
 Les Hauts de San Martino
 Lieu-dit Chiosuranda, Pietranera
 20200 San Martino di Lota
 391 135 043 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2017, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

FORME : Société par Actions Simplifiée
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément des cessions d'actions à des tiers par les actionnaires.

NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION :
Président :

- Monsieur Gilles BALDASSARI, demeurant à CANARI (Haute-Corse) Hameau de Chine,

La même assemblée a pris également la décision de modifier la dénomination sociale MENUISERIE EBENISTERIE CANARI "sigle M.E.C" pour adopter, à compter du 28 juin 2017, celle suivante : **CELIA** (avec suppression du sigle).

A l'exception des modifications qui précèdent, les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
 le représentant légal.

N° 38

**TALLIANCE AVOCATS**

57, Promenade des Anglais
 06048 Nice Cedex 1

SOCIETE « PROBAT »

S.A.R.L en cours de transformation

Au capital de 7.622,45 Euros

Siège social : ZI Murtonu

Arataggio, 20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 429 878 465

L'assemblée générale mixte du 20 juin 2017, enregistrée au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'Ajaccio, le 5 juillet 2017, dossier 2017 20981, référence 2017 A 00912, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée et l'augmentation de capital social de la société à compter du 20 juin 2017.

Cette transformation et l'augmentation de capital de siège social entraînent la publication des mentions suivantes :

* **FORME** :

Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée
Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

* **ADMINISTRATION** :* **Ancienne mention** :

GÉRANT : Monsieur Jean-Claude TAFANI

* **Nouvelle mention** :

PRÉSIDENT : Monsieur Jean-Claude TAFANI

* **CAPITAL** :**Ancienne mention** : 7.622,45 €**Nouvelle mention** : 8.000,00 €

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

En qualité de Commissaire aux comptes : la société C2C MEDITERRANEE, SARL au capital de 80.000 €, ayant son siège social 5, Cours Jean Ballard, 13001 Marseille, immatriculée au RCS de Marseille sous le n° 518 271 739.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

AGREMENT : Le transfert de titres à des tiers à quelque titre que ce soit, est soumis à un agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité requise pour les décisions extraordinaires.

RCS : Ajaccio

Pour avis,

N° 39

LEIA Prod.

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Rés. Le Bastio 2

Bât. 1 - Lot 32 - Appartement 7

Route du Village - 20600 Furiani

821 980 182 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 03/07/2017, il résulte que :

Jean-Claude ANDREANI, demeurant Les Pleiades, Bâtiment D, Avenue Paul Giacobbi, 20600 BASTIA a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Jean-Michel ANDREANI, démissionnaire.

L'article 37 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Jean-Michel ANDREANI a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Jean-Claude ANDREANI.

Pour avis,
 Le Président.

N° 40

**B. LEONELLI**

Avocat - 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

SOCIETE LA RECRE

Société à Responsabilité Limitée
En cours de transformation
En Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.080.000 €
Siège social : Bastia (20200)
1, Rue Napoléon
R.C.S. : Bastia N°424 923 043

TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 04 Juillet 2017 enregistré le 06 Juillet 2017 dossier 2017 19959, référence 2017 A 00896, il résulte que : La collectivité des associés de la société "SOCIETE LA RECRE", a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 04 Juillet 2017. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée
Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Administration :

Ancienne mention : Gérant : Monsieur André MONCELLI né le 15 Mai 1947 à Talsani (Haute-Corse) demeurant à BASTIA [20200] 12, Rue Spinola.

Nouvelle mention : Président : Monsieur André MONCELLI né le 15 Mai 1947 à Talsani (Haute-Corse) demeurant à BASTIA [20200] 12, Rue Spinola.

Commissaire aux Comptes : SARL OLLIVIER & ASSOCIES, société à responsabilité limitée au capital de 90.000 €, ayant son siège social à MARSEILLE [13008] 494, Rue Paradis, Immeuble Le Rochambeau et immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 070 804 299.

Assemblées : Les assemblées sont convoquées par le Président par tous moyens avant la date de réunion. Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Agrément : Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément préalable des actionnaires donné par décision collective adoptée à la majorité des 2/3 des actionnaires.

Mention sera faite au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

- Aux termes d'une décision du Président également en date du 4 Juillet 2017, Monsieur Jean-Louis MONCELLI a été nommé en qualité de directeur général.

Pour Avis,

N° 41

CORSE 3D

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : A Carosaccia,
Chemin des Milelli, 20090 Ajaccio

Suivant décision du 29 juin 2017, l'associée unique a nommé M. André, Pascal SUBRERO, demeurant A Carosaccia, Chemin des Milelli, 20090 AJACCIO en qualité de Directeur Général à compter du 29 juin 2017.

Pour avis, le Président.

N° 42

**S.C.P. LENTALI
PIETRI DUCOS**

Avocats au Barreau d'Ajaccio
Immeuble le Saint Jean
20137 Porto-Vecchio
Tel 04 95 70 45 70

AVIS DE MODIFICATION

Suivant décision de l'associé unique de la société LINK Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle dont le siège social est à PORTO-VECCHIO 20137 - 30 Hameau TURRICCIOLI 1, 20137 PORTO-VECCHIO, R.C.S. Ajaccio 824 537 112, il a été constaté la démission de Monsieur MILLERIRI Hervé de ses fonctions de président et il a été décidé de nommer à ces fonctions pour une durée indéterminée à compter du 21 juin 2017, Mademoiselle BENEDETTI Sabrina, née le 28 décembre 1992 à PORTO-VECCHIO (Corse du Sud) demeurant à PORTO-VECCHIO 20137 - 30 Hameau TURRICCIOLI 1.

Pour avis et mention,

N° 43

C.I.R.

S.A.R.L au capital de 7622.45 euros
Siège Social : Résidence Corse Azur
N° 406, Quartier Aspretto,
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 342 808 862
Société à Responsabilité Limitée
en cours de transformation
en Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7622.45 €
Siège social : Résidence Corse Azur
N° 406, Quartier Aspretto,
20090 Ajaccio

Suivant délibération en date du 31/05/2017 enregistrée le 30/06/2017 au SIE AJACCIO, bordereau n° 2017 A 00890, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, statuant conformément aux conditions prévues à l'article L.225-245 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7622.45 €, divisé en 500 actions de 15.24 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme en société à responsabilité limitée, la Société était dirigée par : **Gérant :** Mme Marjorie DELFOUR
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Mme Marjorie DELFOUR, Présidente, demeurant 83 avenue des Iles, 31650 Saint Orens de Gameville

Actions : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

N° 44

**Saveria
EMMANUELLI-DIGATI
et Sophie
EMMANUELLI-COLTELLONI,**
Huissiers de Justice Associées
S.C.P. au capital de 160.000 € euros
Siège social :
Résidence Santa Catalina II
20217 St-Florent
441 874 369 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2017, l'AGE a décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 10/07/2116, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 45

VICTORIA

Société Civile Immobilière
de Construction Vente
Au capital de 300 €
Siège : Campo di Santi - Folelli
20213 Penta Di Casinca
809 972 912 RCS de Bastia

Par décision de L'AGE du 25/06/2017, il a été décidé de transformer la société en SCI sans la création d'un être moral nouveau, à compter de ce jour.

La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Gérance : M. Basile PAOLI, demeurant Lieu-dit Incalcinato, Plaine de Peri, 20167 PERI, a été nommé Gérant à compter du 25/06/2017, en remplacement de M. Jorge SOUSA DA SILVA, demeurant Campo di Santi, 20123 FOLELLI démissionnaire.

Autres modifications : il a été pris acte de modifier l'objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS Ajaccio.

N° 46

PERRINO B.T.P.

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 € euros
Siège social : Résidence Parc Impérial
Le Trianon - Route des Cèdres
20000 Ajaccio
RCS : Ajaccio 497 913 426

Les mandats des commissaires aux comptes étant venus à leur terme lors de l'Assemblée générale ordinaire du 30 juin 2017, la collectivité des actionnaires a décidé de ne pas reconduire monsieur Thomas FONDEVILA aux fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant.

La société ERECAPLURIEL AUDIT, nouvelle raison sociale du CABINET D'AUDIT FONDEVILA & MARQUE, et Monsieur Olivier NICOLAÏ sont maintenus dans leurs fonctions de co-commissaires aux comptes titulaires.

Le Cabinet « OLLIVIER & Associés » est maintenu aux fonctions de seul suppléant. Leur mandat viendra à échéance avec l'approbation des comptes de l'exercice clos en 2022.

Pour avis et mention, Le Président,

François PERRINO.

N° 47

NATURIMMO

Société Civile au capital de 2000 euros
Siège social : ZAC du Moulin Lamblin
8, Rue de la Source
59320 Hallennes Lez Haubourdin
432 993 459 RCS Lille Métropole

Aux termes de l'AG Mixte en date du 19/06/2017 :

- Le siège social est transféré de la ZAC du Moulin Lamblin - 8, Rue de la Source, 59320 HALLENES LEZ HAUBOURDIN, au 2, Boulevard Paoli, 20200 Bastia, à compter de cette date.

- la dénomination est modifiée de NATURIMMO pour devenir TERRES DES ANGES à compter de cette date.

L'article 3 des statuts a été modifié, en conséquence.

- **l'objet social a été modifié ainsi qu'il suit :** « l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles, soit directement, soit par voie de fermage, de métayage ou de mise à disposition de la société de biens immobiliers à usage agricole, et plus particulièrement la culture de plantes permettant la fabrication d'huiles essentielles, la production d'huiles essentielles, la recherche sur les huiles essentielles, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, des produits fabriqués sur l'exploitation. La société peut effectuer toutes opérations se rattachant à l'objet ci-dessus, pourvu qu'elle ne modifie pas son caractère civil et qu'elle garde une activité prédominante agricole ». L'article 2 des statuts a été modifié, en conséquence.

- Compte tenu de cet objet la société devient une société civile d'exploitation agricole, sans création d'une personne morale nouvelle. Le gérant de la société demeure inchangé. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera immatriculée au RCS de BASTIA.

Pour avis et mention.

N° 48

**S.A.S AGOSTINI
FORMATION**

SASU au capital de 5.000 €
Siège : Lieu-dit Fossi - Porto-Vecchio
20170 San Gavino Di Carbini
791 857 402 RCS d'Ajaccio

Suivant décision du 6 avril 2017, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de : organisation de stages de sensibilisation à la sécurité routière et organisation de tests psychotechniques à compter du 6 avril 2017, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, le Président.

N° 49

**AVITAILLEMENT
MARITIME MARTINETTI**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège : Rue Maurice Choury
Immeuble l'Aiglon I, 20000 Ajaccio
802 847 970 RCS d'Ajaccio

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2017, Mme Sylvie, Angèle MARTINETTI, née GERONIMI, demeurant 1, Rue Maurice Choury, Résidence Aiglon, 20000 AJACCIO, a été nommé en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Jean-Luc MARTINETTI, démissionnaire, à compter du 1er juillet 2017.

Pour avis, le Président.

N° 50



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval, BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@ct-corse.fr
Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Etude Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les EPLE
Numéro de référence : 17S0070

Date limite de remise des offres : 27 juillet 2017 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante: www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 7 juillet 2017

N° 51



AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

NOM ET ADRESSE DE LA COLLECTIVITE :

Mairie de Sisco - 20233 SISCO
Téléphone 04.95.35.20.01
Mail : mairie.sisco@wanadoo.fr

PROCEDURE :

Procédure adaptée article 28 du CDMF

OBJET DES TRAVAUX :

Lot N° 1 : Mise en sécurité du groupe scolaire : palissade en bois en clôture perisienne d'une hauteur de 1ml, posée sur un mur existant, parallèle à la RD 32, et côté ouest entièrement.

Pose de deux portails électriques pleins coulissants autoportants de 4 m de largeur et 2 m de hauteur. Pose d'un kit portier vidéo main libre (100 m) et d'un kit portier vidéo main libre (250 m).

Lot N° 2 : Revêtement en enrobé du parking de la salle des fêtes, ainsi que l'aire de stationnement face poste EDF 90.000 y compris récupération des eaux pluviales. Enrobé route communale de la Branchella.

Lot N° 3 : Route de Pietrapiana : fossés bétonnés (180 ml) - 180m² de béton entre les fossés bétonnés et l'enrobé existant (épaisseur 12 cm) - mur de soutènement longueur 30 ml hauteur 1.20 ml (soit en béton armé soit en aggro banché) - 30m² de béton entre l'enrobé existant et le mur (épaisseur 12 cm)
Les 210m² d'accotement peuvent aussi être proposés en enrobé.

Elargissement d'un ponceau : pose d'une buse de diamètre 1000 d'une longueur de 3 ml y compris élargissement du chemin d'accès entre l'enrobé et le ponceau 15m² soit en béton épaisseur 15 cm, soit en enrobé.

Lot N° 4 : Elargissement de la route de Pietrapiana de 1,50 ml de largeur sur une longueur de 100 ml.

Préparation plus application d'enrobé sur 350m²

Les travaux des 4 lots devront être terminés avant le 15 novembre 2017.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

- * Valeur technique 30%
- * Prix 70%

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Samedi 5 août 2017 à 10 heures

Pour tous renseignements s'adresser à la Mairie aux heures d'ouvertures tous les matins de 8 h à 12 h.

ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE TRANSMISES :

* Mairie de Sisco - 20233 SISCO

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : 8 JUILLET 2017

LE MAIRE,

N° 52



AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHE

1 - NOM ET ADRESSE DE LA COLLECTIVITE :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO

Correspondant : M. le Maire de Ville-di-Pietrabugno,
Hameau de Guaitella - 20200 Ville-di-Pietrabugno,
Tél : 04.95.32.88.32 - Fax : 04.95.32.66.11,
Courriel : marchespublics@pietrabugno.com

2 - OBJET DU MARCHE :

Accord cadre à bons de commande mono attributaire « Travaux de revêtement de surface sur la voirie Communale »

3 - ATTRIBUTION : SAS Société Routière de Haute-Corse - RN 193 - Casatorra - 20620 BIGUGLIA - Siret n°: 31563918700014.

Bon pour insertion,
le 10 juillet 2017,
Le Maire, Michel ROSSI.

N° 53

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10

Site : cabinet-retali.fr

VENTE SUR ADJUDICATION AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

LE 7 SEPTEMBRE 2017 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

1ER LOT - SUR LA COMMUNE DE BIGUGLIA (Haute-Corse)

Dans un immeuble élevé sur une parcelle de terre cadastrée B 667 - B 668 - B 672, les biens et droits immobiliers composant :

* **Le lot numéro 27 :** Un appartement de trois pièces d'une superficie de 59,90 m²

* **Le lot numéro 9 :** Une cave

* **Le lot numéro 54 :** Un parking

MISE A PRIX PREMIER LOT : 50.000,00 €

Avec possibilités de baisse de mise à prix

2ème LOT : SUR LA COMMUNE DE MURATO (Haute-Corse)

Dans une maison d'habitation élevée sur sous-sol, rez-de-chaussée et un étage avec grenier cadastrée A 1544

* **Le lot numéro 6 :** Au rez-de chaussée deux pièces coté nord

* **Le lot numéro 7 :** Au rez-de chaussée une pièce coté centre

* **Le lot numéro 8 :** Une cave en sous-sol

MISE A PRIX DEUXIEME LOT : 20.000,00 €

Avec possibilités de baisse de mise à prix

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalable à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €. Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.com

N° 54

SCP MORELLI-MAUREL & Associés

Diamant III - 2, Avenue de Paris

20000 Ajaccio

Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73

Email : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO, AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR, AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AJACCIO.

JEUDI 7 SEPTEMBRE 2017 à 8 HEURES 30

Département de la Corse du Sud, sur la Commune de ZONZA :

Lieu-dit « Talabucetta » dans la copropriété cadastrée E 1202 (40 a), objet d'un état descriptif de division publié le 22 juillet 2010 volume 2010 P n° 4650,

- **le lot n° 7 :** une maison individuelle de type 3, de plein pied, de 72,60 m², comprenant deux chambres, une cuisine, une cave, un w.c indépendant et une salle de douche. Et la jouissance privative d'un terrain, néanmoins partie commune, de 483,16 m².

Mise à prix : 50.000 Euros

Visite des lieux par le Ministère de Maître Antoine BETTINI [ACTIJURIS 2A - Tel : 04.95.77.16.59], les mardi 25 juillet 2017 et le mercredi 16 août 2017 de 10 à 12 heures.

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d' Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d' Ajaccio,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

* Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

* Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à AJACCIO,
le 4 juillet 2017,
Pour extrait.



AVIS D'ATTRIBUTION

PROCÉDURE NÉGOCIÉE AVEC MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLE ENTITÉ ADJUDICATRICE

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 418.000 € HT CCI2B/DC/2016.93

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

CORRESPONDANT : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

OBJET DE L'ACCORD CADRE :

Appel à candidature pour les services de gardiennage et de surveillance du Port de Commerce de Bastia.

Durée de l'accord cadre : 1 an renouvelable 3 fois

Lieux de livraison : Port de Bastia.

Nomenclature Européenne CPV : 79 71 30 00 - 5 Services de gardiennage

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement.

Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable définie par les articles 1er, 12, 26, 331.1°, 74, 78 I. al.3, 78 II. et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article 74 al. 4 du Décret n°2016-360 du 25.03.2016 pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation, lorsque celle-ci sont recevables selon les termes de l'article 62.I du Décret sus indiqué.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article 78.I. al.3 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre avec un minimum annuel et un maximum annuel :

Minimum annuel : 50.000,00 € H.T. / Maximum annuel : 100.000,00 € H.T.

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence,

* Prix des prestations : 70%

- Valeur technique au regard des moyens humains et techniques mis en oeuvre pour l'exécution des prestations : 30%

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément :

au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 11 octobre 2016

Nombre de candidature reçue : 2

Nombre d'offres reçues : 2

Nom et adresse de l'attributaire :

SARL SISIS, Zone Aéroport de Bastia-Poretta, 20290 LUCCIANA

Date de notification de l'accord cadre : 20 avril 2017

Prix de l'accord cadre :

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande avec un montant minimum annuel de 50.000,00 € H.T. et un montant maximum annuel de 100.000,00 € H.T.

Le candidat propose un coût horaire moyen de 19.76 € HT

Valeur de l'offre : L'offre répond aux dispositions du CCTP, elle est régulière, acceptable et appropriée.

Date d'envoi au JOUE, le 10 JUIL 2017

Date d'envoi du présent avis : Le 10 JUIL 2017

N° 56

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU CGA2B

Conformément à ses statuts, le Centre de Gestion Agréé de la Haute-Corse invite ses adhérents à participer à son Assemblée Générale Mixte qui se tiendra

Le vendredi 28 juillet 2017 à 9h30

Dans la salle du Conseil de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia

L'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport moral et de gestion du Président
2. Rapport financier du Trésorier et présentation des comptes
3. Rapport du censeur
4. Approbation des comptes 2016
5. Décision d'affectation du résultat
6. Quitus aux administrateurs
7. Commission d'exclusion
8. Refonte des statuts
9. Présentation du traité de fusion - absorption
10. Questions diverses

N° 57



CORSE DU SUD
Le Département

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental
Direction des achats publics
Service des marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 80 32

Référence acheteur : MP2017-087

L'avis implique un marché public

Objet : Travaux de sécurisation secteur 1/5 [3 lots] Secteur du Château d'eau RD 11 CANTON D'AJACCIO I Programme CTC 2011-2016

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - Maçonnerie

Lot N° 2 - Travaux Spéciaux

Lot N° 3 - Revêtement

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Qualité Technique de l'Offre

60% Prix

Pour le lot 2

* Prix des prestations : 50%

* Qualité Technique de l'Offre : 50%

Pour le lot 3

* Prix des prestations : 70%

* Qualité Technique de l'Offre : 30%

Remise des offres : 07/08/17 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 05/07/2017

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE,
poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur
<http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 58

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10

Site : cabinet-retali.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

LE 7 SEPTEMBRE 2017 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

Sur la commune de SERRA-DI-FIUMORBO (Haute-Corse) :

Une parcelle de terre, au lieu-dit CASANILI, hameau de ANIA, cadastrée B284 d'une superficie de 8a 27ca sur laquelle est édifiée une villa

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 100.000,00 €

Avec possibilité de baisse de mises à prix

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €. Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.com

N° 59

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'AGAPL2B

Conformément à ses statuts, l'Association de Gestion Agréée des Professions Libérales de la Haute - Corse invite ses adhérents à participer à son Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra

Le vendredi 28 juillet 2017 à 9h30

Dans la salle du Conseil de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia

L'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport moral et de gestion du Président
2. Rapport financier du Trésorier et présentation des comptes
3. Rapport du censeur
4. Approbation des comptes 2016
5. Décision d'affectation du résultat
6. Quitus aux administrateurs
7. Présentation du traité de fusion - absorption
8. Questions diverses

N° 60

CABINET ESSNER

SELARL d'avocats au Barreau de Grasse
3, rue de Bône - 06400 Cannes
Tél 04.97.06.68.80 - Fax 04.97.06.68.88
encheres.cabinet-essner.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**EN UN SEUL LOT**

**Un LOCAL COMMERCIAL (LOT N° 701)
et DEUX PARKING (LOTS N°S 993 et 994)**

Dans un ensemble immobilier dénommé "Le Saint Pierre" à BASTIA [20600] à LUPINO Lieu-dit "Puretti", (Haute-Corse)

ADJUDICATION DU **JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017 à 9 HEURES** - AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE GRASSE, 37 Avenue Pierre Sépard

A LA REQUÊTE DE : La SCP BTSG2, prise en la personne de Maître Denis GASNIER, mandataire judiciaire, demeurant et domicilié 2, avenue Aristide Briand [06600] ANTIBES, désigné en remplacement de Maître Michel ARNAUD, mandataire judiciaire, par décision du Tribunal de Commerce d'Antibes, Agissant en sa qualité de Liquidateur à la liquidation judiciaire.

Ayant pour avocat Maître Renaud ESSNER

DESIGNATION DU BIEN : Dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé "Le Saint Pierre" sis à BASTIA-LUPINO Lieu-dit "Puretti", [anciennement cadastré section BE n° 189] et figurant au cadastre rénové section BE 244 et BE 245, **Ayant fait l'objet d'un** : règlement de copropriété et état descriptif de division aux termes d'un acte publié le 13 mars 1980 vol.1980 N°2629 N°1, suivi d'un modificatif publié.

A SAVOIR : LES :

***LOT NUMERO 701** : un LOCAL COMMERCIAL et les 87/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes ;

* **LOT NUMERO 993** : un PARKING A VOITURE, portant le n° 93 du plan des parkings et les 7/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes,

* **LOT NUMERO 994** : un PARKING A VOITURE portant le n° 94 du plan des parkings et les 7/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes.

DESCRIPTION DU BIEN : Un procès-verbal descriptif a été réalisé par l'huissier de justice à BASTIA en date du 22 octobre 2016 entièrement annexé au cahier des charges de la vente, il y a lieu de le consulter pour en connaître amplement la teneur.

SUPERFICIE : A titre indicatif : **LOCAL COMMERCIAL** : 58,79 m²

OCCUPATION : Local est occupé, il y est exercé une activité de pressing sous le nom de "PRESSING SAINT PIERRE".

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de l'occupation des lieux sans aucun recours contre le poursuivant et le rédacteur des présentes.

L'huissier a précisé que les deux places de parking (lots 993 et 994), ne sont pas identifiables.

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de cette situation sans aucun recours contre le poursuivant et le rédacteur des présentes.

SYNDIC : SARL LE KALLISTE (Corse Gestion) BASTIA [20200] 40, Boulevard Paoli - TEL : 04.95.32.73.92

ENCHERES - CONSIGNATION

Pour enchérir, il est indispensable de s'adresser à un avocat inscrit au barreau de GRASSE et de consigner entre ses mains par chèque de banque :

* 10% de la mise à prix (soit 10.000 €) à l'ordre de Monsieur le Trésorier de l'Ordre.

JOUR, LIEU ET HEURE DE LA VENTE

Les biens ci-dessus désignés seront exposés et mis en vente, aux ENCHERES PUBLIQUES, à l'AUDIENCE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE GRASSE, au Palais de Justice, le : **JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017 à 9 HEURES**

SUR LA MISE A PRIX DE :

* **100.000.00 €**, [CENT MILLE EUROS], avec faculté de baisse de moitié en cas d'enchères désertes.

Soit une nouvelle mise à prix qui sera de : * **50.000 €** [CINQUANTE MILLE EUROS] Avec nouvelle faculté de baisse de moitié en cas d'enchères désertes

Soit une nouvelle mise à prix qui sera de : * **25.000 €** [VINGT CINQ MILLE EUROS] Avec nouvelle faculté de baisse de moitié en cas d'enchères désertes,

Soit une nouvelle mise à prix qui sera de : * **12.500.00 €** [DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS]

Avec faculté de baisse de moitié d'enchères désertes,

Soit une nouvelle et dernière mise à prix qui sera de : * **6.250.00 €** [SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS].

SURENCHERE : Une surenchère du dixième est possible dans les 10 jours à compter de l'adjudication.

CONSULTATION DU CAHIER DES CHARGES DE LA VENTE, soit au GREFFE du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE GRASSE où il a été déposé sous N° 17/00106 soit au Cabinet de Maître Renaud ESSNER.

VISITES par la SCP PETRICONI, huissiers :

* le MERCREDI 30 AOÛT 2017 de : 10H00 à 11H00

* le MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2017 de : 15H00 à 16H00

N° 61

COMMUNE DE SANT ANDREA DI COTONE**INSTAURATION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

La commune de **SANT ANDREA DI COTONE** informe que le conseil municipal a décidé par délibération en date du 14 février 2017 d'instaurer un droit de préemption urbain renforcé. La délibération du conseil municipal sus mentionnée est affichée en mairie de SANT ANDREA DI COTONE et est tenue à disposition du public en mairie aux jours et horaires d'ouverture habituels :

- lundi, mercredi, vendredi de 08h00 à 12h00 - mardi, jeudi de 14h00 à 18h00

Le Maire, Stéphane DOMARCHI.

N° 62

**AVIS D'INFORMATION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO CEDEX.
Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621.
Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.
Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Mise en œuvre et coordination des dispositifs d'éducation à l'image en Corse du Sud et Haute Corse.

Numéro de référence : 17S0064

Date limite de remise des offres : 26 juillet 2017 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante : www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06 juillet 2017

N° 63

Maître Pierre GARNIER

Mandataire Judiciaire

700, Avenue de Tournamy - (06) MOUGINS

CABINET ESSNER

SELARL d'avocats au Barreau de Grasse

3, rue de Bône - 06400 Cannes

Tél : 04.97.06.68.80 - Fax : 04.97.06.68.88

encheres.cabinet-essner.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**EN UN SEUL LOT**

A OLMETO [Corse-du-Sud], [20113], Maison lotissement Aqua del Catero,

UNE MAISON à usage d'habitation, sur deux niveaux avec terrasses, cadastrée section E numéro 1229, "lieu-dit AGLIO" pour 1862 m².

Formant le lot numéro UN du lotissement Aqua Del Catero.

Superbe Vue Mer

LIBRE

ADJUDICATION DU **JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017 à 9 HEURES** - AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE GRASSE, 37 Avenue Pierre Sépard

A LA REQUÊTE DE : Maître Pierre GARNIER, Mandataire Judiciaire, au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises du ressort de la Cour d'Appel d'AIX-EN-PROVENCE, demeurant en cette qualité à 06254 MOUGINS CEDEX - 700, Avenue de Tournamy.

Ayant pour avocat Maître Renaud ESSNER

DESIGNATION DU BIEN

A OLMETO [Corse-du-Sud], 20113, Maison lotissement Aqua del Catero,

Une maison à usage d'habitation, figurant au cadastre de ladite Commune section E numéro 1229, "lieu-dit AGLIO" pour 18 ares 62 centiares. Ledit bien formant le lot numéro UN du lotissement dénommé Aqua Del Catero.

DESCRIPTION DU BIEN : Un procès-verbal descriptif a été réalisé par l'huissier de justice à SARTENE en date du 6 Avril 2017 entièrement annexé au cahier des charges de la vente, il y a lieu de le consulter pour en connaître amplement la teneur.

SUPERFICIE : A titre indicatif : superficie habitable 105m² environ, accessoires 59,25 m²

OCCUPATION : LIBRE

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de l'occupation éventuelle des lieux sans aucun recours contre le poursuivant et le rédacteur des présentes.

ENCHERES - CONSIGNATION

Pour enchérir, il est indispensable de s'adresser à un avocat inscrit au barreau de GRASSE et de consigner entre ses mains par chèque de banque la somme de : **20.000 €** à l'ordre de Monsieur le Trésorier de l'Ordre.

JOUR, LIEU ET HEURE DE LA VENTE

Les biens ci-dessus désignés seront exposés et mis en vente, aux ENCHERES PUBLIQUES, à l'AUDIENCE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE GRASSE, au Palais de Justice, le : **JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017 à 9 HEURES**

SUR LA MISE A PRIX DE : **200.000 €** [DEUX CENT MILLE EUROS]

Avec faculté de baisse de moitié en cas d'enchères désertes.

La nouvelle mise à prix sera alors de : **100.000.00 €** [CENT MILLE EUROS].

Avec une dernière faculté de baisse de moitié en cas d'enchères désertes,

La nouvelle mise à prix sera alors de : **50.000.00 €** [CINQUANTE MILLE EUROS].

SURENCHERE : Une surenchère du dixième est possible dans les 10 jours à compter de l'adjudication.

CONSULTATION DU CAHIER DES CHARGES DE LA VENTE, soit GREFFE du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE GRASSE où il a été déposé sous le N° 17/114, soit au Cabinet de Maître Renaud ESSNER.

VISITES :

* le VENDREDI 25 AOÛT 2017 de : 10H00 à 12H00

* le VENDREDI 1ER SEPTEMBRE 2017 de : 14H30 à 16H30

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 64

Par jugement en date du 04/07/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Corse Batiplus [SARL]
Allée Saint-Antoine - Folelli
20213 Penta di Casinca

Activité : Toutes activités liées aux travaux du bâtiment et aux travaux publics

RCS Bastia : B 448 077 933, 2003 B 70

Date de cessation des paiements :

27/06/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Immeuble U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 65

Par jugement en date du 04/07/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Eugenia Gestion [SAS]
"Résidence Eugénia"
Ld-Vecchiete - Moriani-Plage
20230 San Nicolao

Activité : Maison de retraite pour personnes dépendantes type EHPAD

RCS Bastia : B 503 224 891, 2008 B 187

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Immeuble U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 66

Par jugement en date du 04/07/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de la :

SARL Boulangerie Pâtisserie
Didier Monti [SARL]
Ld Saint-Pancrace
20600 Furiani

Activité : Fabrication et vente de pains, grande restauration, boulangerie, pâtisserie

RCS Bastia : B 532 357 092, 2011 B 246

Date de cessation des paiements :

23/06/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Immeuble U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 67

Par jugement en date du 04/07/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de la :

SAS Zapata [SAS]
Valrose - Lieu-dit Purettono
202920 Borgo

Activité : Location d'infrastructures sportives, louage d'emplacements publicitaires, vente de boissons non alcoolisées

RCS Bastia : B 800 643 041, 2014 B 111

Date de cessation des paiements :

04/07/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Immeuble U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès

du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 68

Par jugement en date du 04/07/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Triay Michel Jean
"Soud'metal"

Ld Strada Vecchia - Valrose - 20290 Borgo

Activité : Chaudronnerie, Travaux de soudure

RM : N°332 791 755 [134.85.2B]

Date de cessation des paiements :

04/07/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Immeuble U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 69

Par jugement en date du 04/07/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Le Novelty [SARL] - Avenue Maréchal Sébastiani
Imm. Le Novelty - 20200 Bastia

Activité : Débit de boissons 4ème catégorie

RCS Bastia : B 430 446 955, 2000 B 106

Date de cessation des paiements :

04/07/2017

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Immeuble U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

RESOLUTION DU PLAN

N° 70

Par jugement en date du 04/07/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

C G C Construction [SARL]
Querciolo, 20213 Sorbo-Ocagnano

Activité : Travaux de bâtiment et activités annexes connexes complémentaires

RCS Bastia : B 335 217 097, 86 B 66

Date de cessation des paiements :

15/03/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Immeuble U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 71

Par jugement en date du 04/07/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Ceccarini Charles Louis
Route de Calenzana - Lot Pietralba N°7
20214 Calenzana

Activité : Maçonnerie générale

RM : N°351 786 744 [58.00.2B]

Date de cessation des paiements :

04/07/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Immeuble U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 72

Par jugement en date du 04/07/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Marchini Marie Catherine

"Le Chaudron" Route de l'Aéroport, 20290 Lucciana

Activité : Restaurant (Grande Restauration)

RCS Bastia : A 417 784 709, 98 A 38

Date de cessation des paiements :

04/07/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Immeuble U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

PROCEDURE DE SAUVEGARDE

N° 73

Par jugement en date du 04/07/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Sauvegarde à l'égard de :

Zattara Jean-Sébastien

"Chez Rose-Marie" A Foresta, 20230 Linguizzetta

Activité : Restaurant [GR], Débit de boissons 1ère catégorie

RCS Bastia : A 442 653 507, 2009 A 321

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Immeuble U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

ARRÊT PLAN DE REDRESSEMENT

N° 74

Par jugement en date du 04/07/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Redressement de :

Service Construction [SARL]
Rond-Point de Montesoro

Avenue Sampiero Corso - RN 193 - 20600 Furiani

Activité : Bâtiment et travaux publics

RCS Bastia : B/480 426 931, 2005 B 10

A fixé la durée de ce plan à 10 ans

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Immeuble U Boscu d'Oru - Bât. B4
20200 Pietranera

Pour extrait,
SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.



VOTRE ACCÈS AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS !

infogreffe.fr
Les Greffes des Tribunaux de Commerce



DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 75

MAR-CO GESTION

S.C.I. au capital de 1.000 Euros
Siège social : U Benista,
Lieu-dit Matonara,
20137 Porto-Vecchio
R.C.S. Ajaccio : 478 981 053

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 31/12/2016, la société SYRACUSE INVESTISSEMENTS, SAS au capital de 1.485.000 Euros, dont le siège social est 14, Rue Clément Marot, 75008 PARIS, immatriculée RCS PARIS 438 808 602 a, en sa qualité d'associée unique de la société MAR-CO GESTION, décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société MAR-CO GESTION peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 76

L'ALBA

SARL au capital de 1000,00 Euros
Route de la Timone,
20230 St Nicolao
753 542 794 R.C.S. Bastia

Par décision de L'AGE en date du 16/04/2017, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 16/04/2017, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Rufin Gutierrez, Allée La Blâche, 38350 La Morte et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Monsieur Rufin Gutierrez. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 77

LES HAMEAUX DE SANTA GIULIA

S.C.I. en liquidation
Au capital de 1.600 Euros
Siège social : U Benista,
Avenue Georges Pompidou
20137 Porto-Vecchio
422 952 283 RCS Ajaccio

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Alexandre GIUDICELLI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 78

LES HAMEAUX DE SANTA GIULIA

S.C.I. au capital de 1.600 Euros
Siège social : U Benista,
Avenue Georges Pompidou
20137 Porto-Vecchio
422 952 283 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mr Alexandre GIUDICELLI, demeurant Chemin du Prunellu, 20137 PORTO-VECCHIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé U Benista, Avenue Georges Pompidou, 20137 PORTO-VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 79

SARL AD GALERIE

Au capital de 15.000 Euros,
Siège social :
22, Rue César Campinchi
20200 Bastia
RCS Bastia 502 520 562

Suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 Juin 2017, il a été décidé la dissolution de la SARL AD GALERIE à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable. L'Assemblée a nommé comme liquidateur Mme GIGON Véronique, demeurant 22, Rue César Campinchi - 20200 BASTIA et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours. Siège de la liquidation est au : 22, Rue César Campinchi - 20200 BASTIA. Dépôt du dossier au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

DERNIERES MINUTES

N° 80

AVIS

S.C.I. ROSSI, SC au capital de 200 euros, Lotissement Santa Catalina N°11 20290 Borgo. RCS Bastia 441770690. A compter A.G.E du 15-06-2017: Transfert du siège social à: Immeuble pian di fora Erbalunga, 20222 Brando. Démission gérant: Mr ROSSI Don Victor. Nomination nouveau gérant: Melle Virgilia Anne-catherine ROSSI, Immeuble pian di fora Erbalunga 20222 Brando. Statuts mis à jour. Formalités au RCS de Bastia.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 81

Par jugement en date du 08/06/2017, le Tribunal de Commerce de Nice a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

SARL Transports Achilli
186, Avenue Henri Dunant
Le Cattleya - Bât. A
06100 Nice

RCS Nice : 503 200 917 2008 B 00627

Immatriculation secondaire :

RCS Bastia 2012 B 543

"Transports Routiers de Marchandises de Proximité Moins de 3,5 tonnes de PMA"

Lieu-dit Mormorana
20290 Borgo

Administrateur : Me Huertas Xavier, 4, rue de l'Opéra [06359] Nice, avec les pouvoirs : Assistance

Mandataire Judiciaire :

SCP Pellier, représentée par Me Marie Sophie Pellier, 41, Boulevard Carabacel [06000] Nice.

Les créances sont à déclarer dans les deux mois de la présente publication auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.crediteurs-services.com>

N° 82

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : TABAC LE LYAUTEY

FORME : Société en Nom Collectif

SIÈGE SOCIAL : Immeuble MASSENA II, Avenue Maréchal LYAUTEY, 20090 AJACCIO

OBJET : La vente de tabacs, journaux, jeux de hasard, Loto, papeterie, articles de souvenirs et articles divers

DUREE : 99 années

CAPITAL : 10.000 euros

GERANCE : Monsieur Sébastien CAS-SAGNE, né le 18/04/1989, à Ajaccio, demeurant Résidence la Closerie, avenue Maréchal LYAUTEY, 20090 Ajaccio, de nationalité française

IMMATRICULATION : Au RCS d'AJACCIO.

N° 83

EMP

ASSP du 22/06/2017 : Constitution d'une Société par Actions Simplifiée dénommée "EMP", au capital de 5.000 € dont le siège social est à PORTO-VECCHIO [20137] - 41 U Stagnu. OBJET : étude, mise au point et réalisation de tous projets d'équipements sportifs ou réservés aux loisirs, notamment piscines, terrains de plein air, travaux d'étalement, notamment des piscines, activités de second œuvre de bâtiment, négoce et maintenance afférentes aux activités précitées, formation à destination des professionnels et des particuliers dans les domaines d'activités ci-dessus visés. DUREE - IMMATRICULATION : 99 années - RCS AJACCIO. PRESIDENT : M. Antony BOBINEAU [41 U Stagnu - 20137 PORTO VECCHIO]. ADMISSION AUX ASSEMBLEES : tout actionnaire, personnellement ou par mandataire quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de son inscription sur un compte d'associé. DROIT DE VOTE : proportionnel à la quotité du capital possédé. CLAUSE RESTREIGNANT LA LIBRE DISPOSITION DES ACTIONS : agrément pour toute mutation d'actions en cas de pluralité d'associés.

Pour avis,

N° 84



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Aux termes d'une délibération de l'AGE de la société « L'ORRIU PRODUCTI CORSI » du 1er juillet 2017, enregistrée au SPFE d'Ajaccio le 06 juillet 2017, dossier 2017 21161, référence 2017 A 00922, et d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 23 juin 2017, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 06 juillet 2017, dossier 2017 21162, référence 2017 A 00923, Madame Délia, Mariuccia, Sarafina ANDREANI, propriétaire d'un fonds de commerce de « BAR A VINS, RESTAURANT » sis et exploité Cours Napoléon, 20137 PORTO-VECCHIO sous l'enseigne « A CANTINA DI L'ORRIU » et pour lequel elle est inscrite au RCS d'AJACCIO sous le numéro 509 945 838, a fait apport à la société "L'ORRIU PRODUCTI CORSI", SAS au capital social de 1.500 €, ayant son siège social 5 Cours Napoléon, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 801 201 757], dudit fonds de commerce avec prise en charge du passif, le tout pour une valeur de 13.860 €. Cet apport a été rémunéré par l'attribution à Madame Délia, Mariuccia, Sarafina ANDREANI de 9 actions d'une valeur nominale de 15 € chacune, avec une prime d'apport de 13.725 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juillet 2017. Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire au lieu d'exploitation du fonds, 5 Cours Napoléon, 20137 PORTO-VECCHIO, et pour toute correspondance chez Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN, Avocat au Barreau de Bastia, 32 Bd Paoli, 20200 BASTIA.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 85

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte d'avocat dressé et signé par Maître Robert DUCOS de la SCP LENTALI PIETRI DUCOS, en date à PORTO-VECCHIO [Corse du Sud], du 29 juin 2017 enregistré à AJACCIO le 05/07/2017 dossier 2017 20994 réf. 2017 A 00916.

La S.A.R.L. ALADIN, dont le siège social est Cours Napoléon, 20137 PORTO-VECCHIO, inscrite au R.C.S. AJACCIO B 047020144 a cédé à la SARL TOZZI-DEVELOPPEMENT dont le siège social est à PORTO-VECCHIO 20137 - 10, rue Joseph PIETRI, immatriculée au R.C.S. AJACCIO B 811 148 857 un fonds de commerce de « prêt à porter féminin au 2, Cours Napoléon » exploité à PORTO-VECCHIO 20137 - 2, Cours Napoléon moyennant le prix de 260.000 euros. L'entrée en jouissance a été fixée à la date du 29 juin 2017.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de la S.C.P LENTALI PIETRI DUCOS Avocat au Barreau d'Ajaccio à PORTO-VECCHIO [Corse du Sud] Immeuble "Le Saint Jean", Avenue de Bastia où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention,

N° 86

**Albert PELLEGRINI**

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes
Supérieures Spécialisées
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél 04.95.32.05.85
Fax 04.95.32.13.35
e-mail : pellegrini.albert@wanadoo.fr

COLONNA D'ISTRIA ET FILS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 26.000 euros
Siège social : 4, Rue du Commandant
Luce de Casabianca
20200 Bastia
301 898 581 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a :

- décidé de remplacer à compter du 30 juin 2017 la dénomination sociale "COLONNA D'ISTRIA ET FILS" par "AGENCE MARITIME BASTIAISE" et de modifier en conséquence l'article Trois des statuts, - constaté la fin des fonctions de Co-Gérante de Madame Elisabeth Marie Joséphine CERVONI, et le maintien dans les fonctions de Gérant de Monsieur Salomon ELHADEFF.

Pour avis,
La Gérance.

N° 87

RESILIATION DE BAIL COMMERCIAL

Selon acte sous seing-privé en date du 11 juillet 2017, Monsieur DUQUESNE Christophe et Madame FONTANA PAZZONI Palma bailleurs, ET la SARL GAGGERI et fils, preneur représenté par son gérant Mr GAGGERI Frédéric, ont convenu de résilier amiablement le bail commercial consenti le 17 janvier 2014 et portant sur un local de 15 m² en rez de chaussée de la Place de l'Eglise, 1, rue Notre Dame, 20200 BASTIA.

N° 88

**Albert PELLEGRINI**

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes
Supérieures Spécialisées

CORSICA EMBALLAGES

Société par Actions simplifiée
Au capital de 4000,00 euros
Porté à 6000,00 euros
Siège social : SICA La Casinca
Lieu-dit Le Corso - 20213 Folelli
515 244 176 RCS Bastia

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28/06/2017,

Du certificat de dépôt des fonds établi le 28/06/2017 par la banque BNP PARIBAS,

Du procès-verbal des décisions du Président du 28/06/2017 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, Il résulte :

- Une multiplication du nombre d'actions composant le capital social.

- La création d'une catégorie d'actions de préférence dites de catégorie « P » et la détermination des droits particuliers attachés à ces actions.

- Le capital social a été augmenté d'un montant de 2.000,00 euros par émission sans droit préférentiel de souscription de 2000 actions nouvelles de préférence, et porté de 4000,00 euros à 6.000,00 euros.

- Les modifications corrélatives des statuts et notamment l'article 6 capital social qui devient : « Le capital social est fixé à 6.000,00 euros, divisé en 6000 actions de 1,00 euros de valeur nominale intégralement libérées de même catégorie.

4000 Actions Ordinaires [AO] et 2000 Actions de préférence de catégorie P [AP]

Pour avis,
Le Président.

ICN PROCHAINE PARUTION**21/07/2017 - N°6675**

N° 89

LES RESIDENCES DE L'ILE DE BEAUTE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
5, Lotissement U Frusteru,
20110 Propriano
528274830 RCS Ajaccio

Par décision du 13 juin 2017, l'associé unique a décidé :

- D'une augmentation du capital social de 190.000 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :

Capital social : 10.000 euros

* Nouvelle mention :

Capital social : 200.000 euros

- De désigner M. Roman EGGENBERGER, Monsieur Roman EGGENBERGER, demeurant Lettenbünt 12, LI-9491 Rugell, Liechtenstein, en qualité de nouveau gérant pour une durée indéterminée en remplacement de M. Jean JACAZIO démissionnaire.

Pour avis, La Gérance.



N° 90

LE GUILLOU DE PENANROS NATHALIE

SASU au capital de 1000 EUR
Siège social :
231, Chemin de la Tourisse
83260 La Crau
817 871 833 RCS Toulon

En date du 01/07/2017, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 231, Chemin de la Tourisse, 83260 LA CRAU au : **Lieu-dit la Crocche, 20167 ALATA** à compter du même jour.

Présidence : Mme LE GUILLOU DE PENANROS Nathalie, demeurant Hameau de Scaglioli, 20167 VILLANOVA.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

N° 91

Par jugement en date du 23/06/2017, le Tribunal de Commerce de Montpellier a ordonné à la demande du Parquet la prorogation exceptionnelle de la période d'observation pour une durée de 6 mois à l'encontre de :

Trebel Vacances [SAS]
39, rue René Fonck,
Espace Frejorgues Ouest
34130 Mauguio

Immatriculation secondaire :
RCS Bastia 512 070 376 - 2014/B/00456
Activité : Commercialisation de séjours en parc résidentiel Camping et Résidences de vacances.

Quai des Martyrs - 20200 Bastia

Pour avis,

N° 92

VILLA MOSCONI

SAS au capital de 10.000 €
Siège social : La Marine
20137 Porto-Vecchio
818 495 319 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 10/05/2017, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.

N° 93

FINANCIÈRE DE PONTIUS

S.A.S.U. au capital de 573.515,36 €
2, route de Mezzavia
Pôle de Suartello - 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 451 180 020

NON-DISSOLUTION

Le 29.06.2017, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société et de poursuivre son activité, malgré la perte de plus de la moitié de son capital, en application de l'article L.225-248 du Code de commerce. Mention au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, le Président.

Fontaine à eau de source Corse

www.zilia5g.com

zilia 5G
eau de source
des montagnes corses

L'eau de source Corse à portée de main !
Un système agréable et convivial
Une utilisation très simple
Idéale été comme hiver, froide ou chaude



FUNTANA CORSA
(Haute Corse)

☎ 04.95.30.94.39

Fax : 04.95.30.94.52

Courriel : anne-marie.fratani@wanadoo.fr

SODIFO
(Corse Du Sud)

20090 AJACCIO

☎ 04.95.10.79.31

Fax : 04.95.22 68.04

Courriel : sodifo@wanadoo.fr



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**



BALÉONE

Centre d'Affaires

Bureaux et salles de réunions
À louer à la journée, au mois ou à l'année

 www.rivesud-immobilier.com

 04 95 50 43 40

RN 194
ZA Baleone Centre
20167 Sarrola Carcopino



- Parking gratuit

L'EPIC

C A F É - B R A S S E R I E

Repas d'affaires, terrasse, évènements

 04 95 28 40 28

 www.brasserie-lepic.com

ZOUZOU SUSINI

Passion théâtre au Off d'Avignon

Plus qu'un rôle à ajouter à son répertoire, le personnage de Gelsomina a été une sorte de coup de foudre pour la comédienne Zouzou Susini.

Du 7 au 30 juillet, dans le cadre du festival off d'Avignon, elle incarne à nouveau la femme-enfant créée par Fellini et à laquelle l'auteure dramatique Pierrette Dupoyet a donné la parole.



Photo DR

Théâtre comme art, théâtre comme profession, théâtre comme passion: pour Marie-Joséphine, alias Zouzou, Susini, c'est tout à la fois! L'art théâtral, elle l'a longuement étudié avant de l'enseigner elle-même; la passion se révèle sur scène, par la fougue et l'intensité de son jeu; son métier, il est au quotidien, dans la difficulté de vivre de son art en Corse et la volonté inépuisable d'y parvenir. «*Pourtant ce n'est pas facile de jouer en Corse, remarque-telle. Les salles, les municipalités ne font pas assez souvent appel au spectacle vivant, au théâtre. C'est dommage.*» Au sein de la Compagnie Ecl'adam, Zouzou Susini joue seule et utilise les nouvelles technologies de la communication pour promouvoir son travail. Sur sa chaîne Youtube [Zouzou1998] mais également sur ses différents comptes Facebook, elle présente ses réalisations, donne les dates des rendez-vous théâtraux, fait découvrir des extraits des pièces.

Cet hiver, elle a interprété une transposition au théâtre du premier roman de Maxence Fermine, *Neige*, poétique au rythme des haïkus, dans le froid des Alpes japonaises. On découvrirait Yuko, jeune japonais de 17 ans, qui ne se passionne que pour deux choses: le haïku et la neige, ce qui ne plaît pas vraiment à son père. Pour assouvir sa passion, il écrit ses poèmes sur le thème de la neige, rien que la neige. Son père veut qu'il fasse autre chose de sa vie, mais Yuko tient bon et chaque jour il grimpe dans les Alpes japonaises trouver l'inspiration. Un jour, le poète officiel de la cour vient voir le père de Yuko qui lui fait lire les haïku du jeune homme. Émerveillé devant tant de beauté et de talent, le poète se demande pourquoi ils ne parlent que de neige et de blanc et propose au jeune homme d'apprendre la couleur auprès du grand maître Soseki. Or ce dernier est aveugle. Au fil de ce véritable conte initiatique, on rencontre l'amour, la passion, la jeunesse, la vieillesse, traités avec la délicatesse, la légèreté poétique d'un flocon de neige. Zouzou

évaluait dans un décor drapé de blanc. Un monde bien différent et pourtant complémentaire de celui de Gelsomina, personnage qui partage sa vie depuis quelques années déjà. Elle l'a rencontrée de façon fortuite, à travers un texte de la comédienne et auteure dramatique Pierrette Dupoyet, qui a librement adapté pour la scène le film de Federico Fellini, *La Strada*, tourné en 1954 avec Giulietta Masina dans le rôle de Gelsomina et Anthony Quinn dans celui de Zampano, hercule de foire brutal. Il raconte la vie de cette jeune fille, enfant naïve vendue par sa mère au forain. Le duo sillonne les routes de l'Italie de l'après-guerre, menant une vie rude. Zampano ne cesse de molester Gelsomina qui éprouve pourtant un certain attachement pour lui. L'histoire va brusquement basculer dans le drame... Publiée en 1988 et saluée par Fellini, la pièce de Pierrette Dupoyet est un monologue qui donne à entendre le point de vue de Gelsomina. Zouzou Susini en est tombée amoureuse dès la première lecture et a joué le personnage avant même d'avoir vu le film, pour le conserver tel qu'elle l'avait ressenti. Elle a présenté la pièce à de nombreuses reprises, tant en Corse que sur le continent. Reste que pour vivre de son art, dans le domaine du théâtre comme dans celui de la musique, un complément est nécessaire. Aussi, Zouzou est donc également professeur. Elle intervient dans les écoles, maternelles comme primaires au côté des instituteurs, mais enseigne aussi au sein des structures culturelles et associatives, au centre culturel Una Volta notamment. Elle peut aussi proposer des formations aux adultes notamment. Une diversification nécessaire, à laquelle viennent s'associer les lectures publiques de textes d'auteurs lors d'événements, notamment tout dernièrement à Bastia à l'occasion de A Festa di a lingua. Cet été, la comédienne porte la force brûlante de la Méditerranée au festival Off d'Avignon où elle présente, du 7 au 30 juillet, «sa» Gelsomina. ■ Claire GIUDICI

DOMINIQUE ALFONSI

Celui qui croyait à l'Université de Corse



Le 18 juillet 1962 naissait à Vivario l'Union nationale des étudiants corses, et avec elle un mouvement pour la réouverture d'une université en Corse.

À sa tête, un étudiant en journalisme qui ne doutait pas de voir cette revendication aboutir : Dominique Alfonsi.

Il y a ceux pour qui il n'est point besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer. Et ceux pour qui l'homme qui ne tente rien ne se trompera qu'une seule fois. Aux uns comme aux autres, Dominique Alfonsi opposait son alternative : entreprendre et persévérer, sans se dispenser d'espérer ; accepter le risque de se tromper plus d'une fois comme celui d'avoir peut-être raison, mais seul et trop tôt. Dès la fin des années 1960, avant même la reprise du titre *Kyrn*, il fit ainsi le pari d'un hebdomadaire corse indépendant avec *La Corse hebdomadaire*. De même, il misait sur le livre corse lorsque l'idée suscitait au mieux un sourire amusé. « Il était devenu imprimeur par amour du papier, des livres, de la presse, par envie de maîtriser un outil d'expression et de transmission. Il éditait donc des ouvrages en langue corse ou ayant trait à la Corse qui ne faisaient pas recette à l'époque, quelles que soient les conséquences financières », souligne sa fille Sandra. Mais était-ce bien étonnant de la part de celui qui, il y a plus de 55 ans aujourd'hui, portait depuis Paris la revendication alors jugée folle d'une université pour la Corse, avec la certitude tranquille de la voir aboutir un jour ? En 1961, Dominique Alfonsi est étudiant en journalisme. Né à Renno, dans une famille pauvre de 9 enfants, celui « qui a parlé le corse avant de parler français » a toujours fait montre d'une soif d'apprendre. Il est monté à Paris avec des espoirs mais aussi des regrets. « La seule solution pour les jeunes corses désireux d'étudier était de quitter l'île. Encore fallait-il en avoir les moyens ! Pour les garçons, partir sans le sou n'était pas facile, mais il y avait la possibilité de trouver des petits boulots. Pour les filles, c'était plus difficile encore, rappelle Sandra Alfonsi. Mon père en savait quelque chose : sa sœur aînée, Rose, qui de l'avis de tous ses professeurs était une élève extrêmement brillante, n'a jamais pu faire d'études supérieures. Il en gardait un sentiment de profonde injustice, qui participa à une prise de conscience politique. » Le 6 janvier 1961, il fonde l'Association générale des étudiants corses de Paris, où l'on en comptait plus de 30, dont les membres se regroupaient par secteur d'activité, micro-région d'origine ou arrondissement de résidence. Mais « c'était la première à rassembler des étudiants, de tous milieux, originaires de toutes les micro-régions ». Des garçons, mais aussi des filles,

« tous concernés au premier chef par cette nécessité de quitter la Corse pour accéder à des études universitaires » et dont la plupart aspiraient à rentrer dans l'île pour y changer les choses. La création d'une université sera dès le début la revendication centrale de l'association qui organise en parallèle manifestations sportives ou culturelles, à Paris mais aussi en Corse où elle monte des représentations théâtrales dans le rural.

Puis le 18 juillet 1962, à Vivario naît l'Union nationale des étudiants corses (Unec) qui fédère les étudiants corses d'Aix-en-Provence, Caen, Lyon, Marseille, Montpellier, Nice et bien sûr Paris. Présidée par Dominique Alfonsi jusqu'à son retour en Corse en 1965, l'Unec porte la réflexion sur des thèmes liés aussi bien à la vie en Corse qu'à la condition des étudiants corses. Elle organisera en août 1963 le premier Congrès de la jeunesse corse, au Palazzu naziunale, à Corte, et réalisera une enquête d'opinion sur l'ouverture d'une université en Corse, plus de 10 ans avant qu'un sondage Sofres ne soit consacré à cette question. L'Unec sera dissoute en 1967, mais ses aspirations, loin de disparaître avec elle se propageront, monteront en puissance, jusqu'à leur concrétisation en 1981. Dominique Alfonsi mènera pour sa part une carrière d'imprimeur, éditeur et patron de presse qui ne lui aurait sans doute pas valu la Une du magazine économique *Forbes*. Mais est-il besoin de préciser qu'il n'en avait cure ? Précurseur d'une revendication un temps jugée folle avant de s'imposer comme une évidence, il préférerait, à la bosse des affaires, ce talent rare, au delà du raisonnable, qui consiste à croire jusqu'au bout, envers et contre tout. ■ Elisabeth MILLELIRI



NATHALIE CAU

Pas d'économie du tourisme sans identité forte



Directrice de l'Office intercommunal de tourisme du Pays d'Ajaccio, Nathalie Cau met en avant une conception du tourisme affranchie de la saisonnalité et basée sur une identité forte, génératrice de développement, enrichissante tant au plan humain qu'économique.

propos recueillis par Elisabeth Milleliri

Le Pays d'Ajaccio, ce sont 10 communes aux identités très marquées, aux thématiques qui leur sont propres. Comment les choses se sont-elles mises en place pour construire ensemble la feuille de route de l'OIT?

L'identité, c'est la reconnaissance, par soi et par les autres, de ce que nous sommes. C'est donc le socle sur lequel nous bâtissons notre existence, avec notre rapport à l'autre, qui nous enrichit à son tour de ce qu'il est. C'est précisément sur la considération de cette notion purement et simplement humaine, en rupture avec la vision standardisée des échanges mondiaux, que nous avons voulu construire notre nouvelle approche stratégique au service du développement du tourisme sur notre territoire. Notre ambition est donc claire: il s'agit de construire un développement touristique qui s'appuie sur la dimension économique et identitaire de notre territoire. Et effectivement, au sein d'un territoire composé de 10 communes différentes à première vue et chacune revendiquant légitimement son identité, le pari n'était pas gagné d'avance. Mais grâce à l'implication de tout les maires que nous avons rencontrés et consultés, un par un, dans le cadre d'un diagnostic territorial réalisé fin 2016, nous avons pu identifier rapidement les atouts à la fois différenciateurs et complémentaires que recèlent ces communes et commencer à les organiser à l'intérieur de thématiques touristiques

qui, justement, vont contribuer à constituer notre identité commune, l'identité du Pays d'Ajaccio.

Quel est le dénominateur commun à ces atouts?

Ils sont d'ordre environnemental, patrimonial, historique et culturel, mais ils sont avant tout d'ordre humain. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé aux maires de nous aider aussi à identifier les référents de leur territoire: ceux qui, dans leur commune, sont la mémoire du passé et des savoir-faire artisanaux, qui portent justement notre identité et font notre valeur ajoutée partagée. Et nous sommes en train de mettre en place une offre polyphonique, certes, car riche de diversités, mais présentée sous l'axe d'une offre complète unitaire, articulée autour d'un concept de marque territoriale.

L'office de tourisme a fait peau neuve mais au delà du seul «relooking», il offre de nouvelles fonctionnalités, de nouveaux outils. Quel(s) changement(s) s'imposai(en)t le plus?

Parmi les rôles qu'il exerce au service de l'action touristique, l'OIT se doit notamment d'être un metteur en scène de son territoire de compétence. C'est de cette façon que nous avons réfléchi au nécessaire relooking entrepris fin 2016. Le changement qu'il convenait d'opérer concernait donc en même temps le volet esthétique et informatif de nos espaces accueil. Avant, l'office proposait des espaces neutres au

« Penser l'identité et l'économie comme deux choses indissociables permet de tirer notre épingle du jeu tout en restant nous-mêmes, de développer un tourisme durable, et non pas subi »

plan visuel. Aujourd'hui, il s'est transformé en vitrine promotionnelle de l'identité du Pays d'Ajaccio. Par le passé, l'office privilégiait la transmission de l'information par la diffusion de supports papier. À présent, nos espaces sont équipés de nombreux points multimedia où l'information proposée est interactive et sélective, pour mieux valoriser notre territoire et ceux qui le représentent. De ce fait, nous allons requalifier notre approche clientèle et axer notre métier d'information sur le conseil personnalisé. Nos conseillers séjour entament à partir de septembre prochain un cycle de formation dans cette optique.

Changement notable dans la stratégie, le fait de ne pas rechercher la participation systématique aux salons promotionnels...

Il est très difficile de quantifier le véritable retour sur investissement qu'amène la participation, très coûteuse, à ces salons qui, de plus, sont extrêmement généralistes. À l'heure d'internet, il est préférable de travailler sur la qualification de notre offre et des clientèles potentielles, et de développer une promotion intelligente, maîtrisée, argumentée. Dès lors qu'on est certains de nos atouts, autant faire venir sur place des prescripteurs et leur permettre ainsi de constater sur place, de découvrir une identité, un territoire, plutôt que de se déplacer pour vendre - ou tenter de vendre - des promesses sur un salon. Et quitte à être en concurrence, autant jouer ce jeu à domicile.

Vous évoquiez récemment la recherche de clientèles «compatibles» avec l'offre du territoire. On peut donc maîtriser les termes de l'adéquation entre la demande et l'offre?

Pour être en mesure d'opérer une rencontre entre offre et demande, il faut être capable de mener un travail analytique. C'est pourquoi a été créé, en avril 2016 un observatoire touristique dédié au territoire de la Capa. Nous procédons à une analyse du territoire tout au long de l'année, ainsi qu'à des sondages auprès de la clientèle, en veillant à distinguer les approches selon qu'il s'agit de la clientèle prospective ou de la clientèle en séjour, car elles ne s'appréhendent pas de la même manière. Nous avons également conclu des partenariats, notamment avec l'Insee et la CTC, pour disposer de données quantitatives plus affinées sur la clientèle dans les territoires.

Grâce à une meilleure appréhension des clientèles, nous sommes capables d'aller chercher nous-mêmes des segments de clientèle qui nous intéressent. Et en premier lieu de repérer et attirer à nous les bons prescripteurs auprès de ces clientèles. Je pense par exemple à certains blogueurs de voyage.

Le discours sur le tourisme a évolué. On parle désormais de «tourisme durable» voire de «tourisme acceptable». Quel est votre point de vue à ce propos?

Je reste ancrée dans l'idée que le tourisme n'a de sens que s'il enrichit réciproquement, de façon humaine, mais aussi de façon économique. «Économie» n'est pas un gros mot. Penser l'identité et l'économie comme deux choses indissociables permet de tirer notre épingle du jeu tout en restant nous-mêmes, de développer un tourisme durable, et non pas subi. Et si on ne veut pas subir, il faut justement rechercher la clientèle qui nous intéresse.

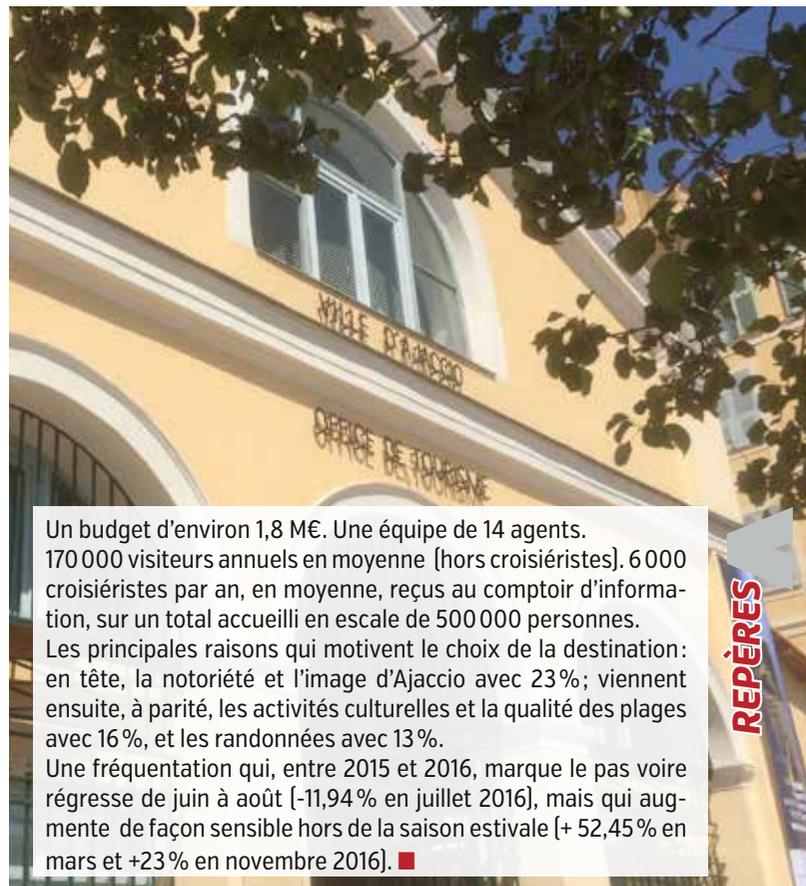
S'il n'est désormais plus question de miser sur l'héliotropisme, par quels moyens opérer et affirmer le repositionnement?

Il faut d'abord constater que l'héliotropisme n'est plus vraiment d'actualité. On s'aperçoit en effet que l'avant-saison comme l'après-saison

fonctionnent chaque année un peu mieux. Cela étant, pour référencer et commercialiser notre destination de façon dynamique, nous avons choisi de nous appuyer sur une programmation événementielle, avec pour chaque saison un ou des événements, un contenu et une offre. Avec, par exemple, une nouvelle formule de l'opération Printemps; en été, outre des Journées napoléoniennes plus étoffées, un festival nautique son et lumière tandis que l'automne donnera lieu à la création d'un événement autour de la gastronomie et l'artisanat méditerranéens avec un focus sur la Corse et ses particularités. Enfin, l'hiver devrait donner lieu à un concept «Noël en Corse» incitant à la découverte des communes.

Ajaccio mise désormais de façon plus résolue sur les projets et programmes transfrontaliers. Certains peuvent-ils concerner l'OIT?

Dans le cadre des actions que nous menons, la carte de la coopération transfrontalière offre des opportunités en termes de financements. Et effectivement, l'office est partie prenante d'Itaca, un projet valorisant, que nous porterons jusqu'en 2019, dans le cadre du Programme Marittimo. Il vise à réaliser une offre transfrontalière à destination des personnes à mobilité réduite et ainsi démontrer la capacité de la Capa à devenir un territoire accessible. Nous y travaillons en collaboration avec les services de la ville, avec l'aide notamment d'Isabelle Feliciaggi, conseillère municipale en charge du handicap et de l'accessibilité et de Sylvie Muraccioli, responsable de la Direction des affaires européennes et internationales. Les personnes à mobilité réduite constituent une clientèle à part entière ayant des besoins particuliers que nous devons entendre et auxquels nous devons être en capacité de répondre. ■



Un budget d'environ 1,8 M€. Une équipe de 14 agents. 170 000 visiteurs annuels en moyenne (hors croisiéristes). 6 000 croisiéristes par an, en moyenne, reçus au comptoir d'information, sur un total accueilli en escale de 500 000 personnes. Les principales raisons qui motivent le choix de la destination: en tête, la notoriété et l'image d'Ajaccio avec 23%; viennent ensuite, à parité, les activités culturelles et la qualité des plages avec 16%, et les randonnées avec 13%. Une fréquentation qui, entre 2015 et 2016, marque le pas voire régresse de juin à août (-11,94% en juillet 2016), mais qui augmente de façon sensible hors de la saison estivale (+ 52,45% en mars et +23% en novembre 2016). ■

AJACCIO

■ CAROLINE, SŒUR DE NAPOLÉON, REINE DES ARTS

Jusqu'au 2 octobre. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Autour de la personnalité de Maria-Annunziata Bonaparte, devenue Caroline Murat et reine consort de Naples, le Palais Fesch offre un panorama sur le phénomène artistique européen que constitua le néo-classicisme.

■ LES VOIX DE L'ÉMOTION

Le 19 juillet, 19h30. Eglise St Roch.

☎ 04 95 51 53 03 & www.ajaccio-tourisme.com

Composé de chanteurs émanant de différents groupes connus, cette formation à géométrie variable fondée en 1998 interprète tous les styles et modes de chant polyphonique connus sur l'île.

■ HOMMAGE À TINO ROSSI

Le 20 juillet, 20h. Eglise St Roch.

☎ 04 95 51 53 03 & www.ajaccio-tourisme.com

Ce récital de l'ensemble Sull'Aria (voix, guitare et violoncelle) célèbre non pas Tino le chanteur de charme populaire mais Constantino le ténor, interprète de mélodies classiques et d'airs d'opéra.

■ MI!

Les 20 et 21 juillet. Stade de Timizzolo.

☎ www.festival-mi.com

Derrière cette interjection familière, un nouveau festival de musique électro. Le 20 : Polo & Pan, Petit Biscuit, Martin Solveig, Tez Cadey, Neus. Le 21 : Superpoze, Møme, Paul Kalkbrenner, Agoria, Solar Sound System. Horaires non communiqués.

■ SUMENTE

Le 21 juillet, 18h30. Eglise San Rucchellu.

☎ 06 13 09 45 39

Ce trio composé d'une chanteuse-guitariste, un chanteur et un guitariste-percussionniste interprète ses propres créations.

ALTAGENE

■ RENCONTRES CULTURELLES ALTALEGHJE

Du 21 au 30 juin. Dans le village.

☎ www.altaleghje.com

Troisième édition d'un festival qui privilégie la simplicité et la spontanéité des échanges entre le public et le monde culturel, à l'occasion de débats, lectures, exposition de dessins de presse, animations jeunesse, autour de thèmes tels que la littérature et le cinéma, l'archéologie, l'architecture et la liberté de la presse.

BONIFACIO

■ DAVIA, LA SULTANE CORSE

Le 20 juillet, 21h30. Cour carrée de l'hôtel de ville.

☎ www.bonifacio-mairie.fr

Alexandre Oppedini met en scène le destin de Marthe Franceschini, l'enfant de Corbara. Capturée et enfermée dans le sérail du sultan du Maroc, elle y devient Dawiyà, la lumineuse, favorite du sultan.

■ XI^E BIENNALE PHOTOGRAPHIQUE

Jusqu'au 27 juillet. Espace St Jacques.

☎ www.bonifacio-mairie.fr

Organisée par le Centre Méditerranéen de la photographie, cette exposition présente les travaux de Roberto Battistini, «Corse 1943, les combattants de la liberté»; Olivier Laban-Mattei «Zenga, Zenga»; et Arthur Smet «Un soldat photographe pendant la guerre d'Algérie».

DEUX SEVI/DEUX SORRU

■ SORRU IN MUSICA

À partir du 21 juillet. Dans tout le canton.

☎ www.sorru-in-musica.corsica

Depuis 14 ans, le festival garde son cap : donner accès à la musique au plus grand nombre, sans exclusion ni distinction. Le 21, à Vico : 18h30, place de la mairie, chorale basque Larrun Kanta; 21h30, église Ste Marie, Rencontre A Filetta-Paris Classik. Le 22, à Letia : 19h, place du village, animations; 21h30, église St Roch, Larrun Kanta et concert de cordes autour de l'universalité de la musique et de Jean-Sébastien Bach. Concerts gratuits.

LEVIE

■ VANITÉS

Jusqu'au 30 septembre. Musée départemental de l'Alta Rocca. ☎ 04 95 78 00 78

Le peintre Mario Sepulcre reprend le thème très en vogue au XVII^e de la vanité, allégorie du passage du temps, de la mort, de la vacuité. Mais ici, le motif du crâne est remplacé par... le citron!



PATRIMONIO

■ TIME IS TIME WAS

Jusqu'au 1^{er} octobre. Espace d'art contemporain Orenaga de Gaffory.

☎ 04 95 37 45 00 & www.orengagaffory.com

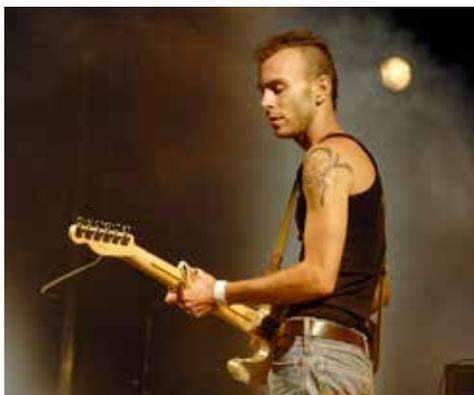
Dix ans après l'exposition RRB, Pascal Dombis revient investir l'espace Orenaga avec une création illustrant la question du temps, récurrente dans son travail et invitant à une réflexion sur notre rapport au temps à travers les univers numériques et technologiques

■ NUITS DE LA GUITARE

Du 18 au 25 juillet, 21h30. Théâtre de verdure.

☎ 04 95 37 12 15 & www.festival-guitare-patrimonio.com

Le 18 : Noa, puis Asaf Avidan. Le 19 : Mariama trio, puis Lanomali. Le 20 : Romane & Guitar family, puis Rosenberg trio. Le 21 : Joanne Shaw Taylor, puis Rival sons. Le 22 : Keziah Jones.



PAYS D'AJACCIO

■ JEAN-JACQUES GRISTI

En compagnie de deux autres guitaristes - Frédéric André et Paul Aiuti - Jean-Jacques Gristi rend hommage à Django Reinhardt et réinterprète les grands standards du jazz manouche. Concerts gratuits, à 19h.

Le 15 juillet, Cuttoli-Corticchiato.

☎ 04 95 51 53 03 & www.ajaccio-tourisme.com.

PORTO-VECCHIO

■ UN ÉTÉ AU THÉÂTRE

Les 18, 19 et 20 juillet. Usine à liège.

☎ 04 95 72 02 57

I Chjaghjaroni présentent leurs derniers spectacles et invitent d'autres troupes insulaires. Les 18 et 19 : 19h30, *L'oie aux plumes d'or* (à partir de 4 ans); 21h15, *[Sans] Roméo et [sans] Juliette*, comédie d'après Shakespeare. Le 10 : 19h30, *Pinocchio* (tout public); 21h15, *Les pavés de l'ours de Feydeau*, Cie I Luminelli.

SAN GAVINO DI CARBINI

■ ALTA ROCCA

Le 15 juillet, 20h30. Teatru d'Orra. ☎ www.orra.fr

Ambiance cabaret corse pour l'ouverture de la saison 2017 du Teatru d'Orra, avec le groupe Alta Rocca dont les membres travaillent régulièrement avec d'autres artistes, sur scène (Mai Pesce, I Chjami Aghjalesi, Voce di Corsica) ou en studio (Patrick Fiori, Jean-Charles Papi). Entrée libre.

■ MAISTOSA, DA L'INFERNU À U PARADISU

Le 22 juillet, 20h30. Teatru d'Orra. ☎ www.orra.fr

Création chorégraphique du Collectif jeune danse sur des chants polyphoniques interprétées par le groupe A Riccucata.

SARROLA-CARCOPIANO

■ SALUTE

Le 22 juillet. Dans tout le village.

☎ 04 95 51 53 03 & www.ajaccio-tourisme.com

Dans le cadre des Samedis en pays d'Ajaccio, une création chorégraphique événementielle de la compagnie Créacorsica dansée dans les rues, sur les places et les parvis, sur des musiques corses, traditionnelles ou contemporaines.

C'EST LEUR TOURNÉE

XINARCA

S'accompagnant d'un instrument rare, «la cetera d'Oletta», un cistre corse à 16 cordes, Xinarca propose un répertoire autour du chant traditionnel corse monodique : chant sacrés, chants de montagnes.

Le 16 à Aleria, église St Marcel. Le 17 à Calvi, cathédrale St Jean-Baptiste. Le 18 à Piana, église de l'Assomption. Le 19 à Sartène, église Ste Marie.

☎ 06 71 93 18 58 & www.xinarca.eu

BARBARA FURTUNA

Cet ensemble vocal qui revendique un ancrage dans la culture et les traditions corses tout en refusant de se laisser enfermer dans les clichés a tracé sa propre voie.

Le 17 à Saint Florent, cathédrale du Nebbio. Le 18 à Porto-Vecchio, église St Jean-Baptiste. Le 20 à Corte, église de l'Annonciation. Le 21, à Erbalonga, église St Erasme ☎ www.barbara-furtuna.fr



30

Balagne - Corté

orange™

30

Corse - PACA

SFR

390

National

numericable™

95

Bastia



@

Internet

Lundi 17 Juillet

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h25 12ème Rallye de Balagne - 12h15 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Settimanale - 13h15 Trophée Île-Roussien de Voitures Radiocommandées - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h10 Zikspotting - 16h35 Noob - 17h40 Clips Musicaux - 18h05 Fête de la Musique - 19h20 A Paghjella - 19h30 Nutziale - 19h40 Associ - 20h10 12ème Rallye de Balagne - 20h30 Grand Tourisme - 20h45 Noob - 21h25 Zikspotting - 22h30 Nutziale - 22h40 Clips Musicaux - 23h00 Associ - 0h00 Nutziale

Mardi 18 Juillet

9h00 Nutziale - 9h10 Jeunesse - 10h30 Associ - 11h00 Zikspotting - 11h10 Fête de la Musique - 12h25 Tactiques de Toque - 12h30 Nutziale - 12h40 Associ - 13h10 Autoroute Express - 13h25 Zikspotting - 14h30 Calvin Harris - 17h35 Grand Tourisme - 17h50 A votre Service - 18h00 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h50 Associ - 19h20 Ci Ne Ma - 19h30 Nutziale - 19h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 20h35 Trophée Île-Roussien de Voitures Radiocommandées - 22h30 Nutziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutziale

Mercredi 19 Juillet

9h00 Nutziale - 9h10 Jeunesse - 11h00 Vivre pour la Mer - 12h15 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Nutziale - 12h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 13h35 Ci Ne Ma - 13h50 Noob - 14h30 Wedding Present - 15h30 A Paghjella - 17h30 Noob - 17h50 Clips Musicaux - 18h10 Zikspotting - 18h40 Vivre pour la Mer - 19h30 Nutziale - 19h40 Les Caprices de Mariani - 20h35 Esperanza Spalding Quartet - 21h55 A votre Service - 22h10 Zikspotting - 22h20 Associ - 22h30 Nutziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutziale

Jeudi 20 Juillet

9h00 Nutziale - 9h10 Jeunesse - 11h00 Associ - 11h30 Ci Ne Ma - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutziale - 12h40 Les Caprices de Mariani - 13h35 A votre Service - 13h45 La Terre Vue du Sport - 14h30 Esperanza Spalding Quartet - 16h15 La Terre Vue du Sport - 17h25 Noob - 17h45 Ci Ne Ma - 18h00 Associ - 18h25 Una Parolla Tanti Discorsi - 19h20 Zikspotting - 19h30 Nutziale - 19h40 Associ - 20h10 Calvin Harris - 21h55 Autoroute Express - 22h30 Nutziale - 22h40 Associ - 23h10 Fête de la Musique - 0h00 Nutziale

Vendredi 21 Juillet

9h00 Nutziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Una Parolla Tanti Discorsi - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutziale - 12h40 A Paghjella - 12h55 Fête de la Musique - 14h05 Grand Tourisme - 14h30 Trophée Île-Roussien de Voitures Radiocommandées - 15h05 Zikspotting - 16h10 Esperanza Spalding Quartet - 17h10 Autoroute Express - 17h25 Noob - 18h40 Les Caprices de Mariani - 19h30 Nutziale - 19h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 20h35 Ci Ne Ma - 20h50 Wedding Present - 22h10 Noob - 22h30 Nutziale - 22h40 Vivre pour la Mer - 0h00 Nutziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Contact@telepaese.tv



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica





LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises